

ALGÉRIE-ALLEMAGNE

La presse internationale évoque « un partenariat d'exception »

Page 7

RÉSEAUX SOCIAUX

La diffusion d'images sans consentement est interdite

Page 9



PROTECTION DES RÉSERVES STRATÉGIQUES DE CÉRÉALES

La DSA d'Oran somme
les producteurs de livrer
l'intégralité de leurs récoltes

Page 3

TOURISME DE PROXIMITÉ



« Jannat El Ahlem » confirme
son statut de destination
familiale incontournable

Page 4

RUMEURS DÉMENTIES

La Grande Mosquée Abdelhamid
Ben Badis affirme que
sa maintenance est assurée

Page 4

TLEMCEM

L'ODEJ mobilise les jeunes pour
une journée de sensibilisation contre
la drogue et les fléaux sociaux

Page 5

PROJETS ÉDUCATIFS



Les walis mettent
la pression
pour l'accélération
des chantiers

Page 07

SAISON ESTIVALE

Les autorités passent les plages au crible pour garantir un été sans abus

Meriem B

L'accès libre aux plages publiques, le respect des mesures de gratuité et la qualité des prestations offertes aux estivants restent sous étroite surveillance. À Oran, les autorités locales multiplient les sorties de terrain afin de s'assurer que les décisions prises pour la saison estivale 2026 sont effectivement appliquées sur l'ensemble du littoral.

C'est dans ce contexte que le wali d'Oran, Brahim Ouchene, accompagné des membres de la commission de sécurité de wilaya, a effectué samedi une tournée d'inspection à travers plusieurs plages de la façade maritime ouest. De Madagh à Cap Blanc, avant de rejoindre les Andalouses, la visite a permis de dresser un état des lieux du fonctionnement des sites balnéaires les plus fréquentés et de rappeler aux différents intervenants leurs responsabilités.

Une surveillance renforcée sur le terrain

À chaque étape, le même mot d'ordre a été réaffirmé : faire de la gratuité des plages une réalité concrète et non un simple principe. Le wali a ainsi vérifié que les estivants bénéficient effectivement d'un accès libre aux plages ainsi que de l'utilisation gratuite

des équipements mis à leur disposition. À Madagh, où un second contingent de tables, de chaises et de parasols vient renforcer les moyens existants, il a également décidé de maintenir la gratuité du parking jusqu'à l'achèvement des formalités administratives liées à sa future exploitation.

Au-delà des infrastructures, la visite s'est surtout focalisée sur le dispositif de contrôle mis en place durant la haute saison. Les services de la Gendarmerie nationale ont été appelés à maintenir une présence permanente pour faire respecter les décisions des pouvoirs publics et lutter contre toute tentative d'appropriation illégale des espaces ou d'exploitation anarchique des plages. Le wali a également tenu à évaluer les moyens opérationnels déployés par la Protection civile. Lors de son passage au poste avancé de Madagh, il a insisté sur la nécessité d'assurer une disponibilité permanente des équipes de secours, particulièrement durant les périodes de forte affluence où la rapidité d'intervention demeure un facteur déterminant pour la sécurité des estivants.

Des estivants satisfaits, des consignes renouvelées

À Cap Blanc, la tournée a pris une dimension plus citoyenne. Les échanges en-

gagés avec les vacanciers ont permis de recueillir leurs appréciations sur les nouvelles mesures mises en œuvre. Plusieurs familles ont salué la gratuité de l'accès et des équipements, estimant que ces dispositions rendent les sorties estivales plus accessibles et contribuent à préserver le caractère public des plages. La dernière halte aux Andalouses a, quant à elle, été consacrée aux aspects organisationnels. Le wali a appelé les animateurs à améliorer la qualité de l'accueil et à veiller à la préservation des équipements collectifs, tandis que les responsables de la commune ont été instruits de renforcer le suivi quotidien de la gestion du site, notamment en matière de propreté et d'entretien. À travers cette nouvelle tournée, les autorités de la wilaya affichent une stratégie qui ne se limite plus à l'ouverture des plages pour la saison estivale. Elle repose désormais sur un suivi permanent du terrain, une mobilisation continue des services de sécurité et de secours, ainsi qu'un contrôle régulier destiné à garantir le respect des décisions publiques. L'objectif est clair : faire du littoral oranais un espace accessible à tous, où la gratuité, la sécurité et la qualité de l'accueil constituent les principaux indicateurs de réussite de la saison estivale 2026.

VALORISATION DES ESPACES VERTS

L'EPIC «Oran Vert» déploie ses équipes sur les principaux espaces paysagers de la wilaya

Dans la wilaya d'Oran, l'entretien des espaces verts se poursuit à un rythme soutenu. Chargé de la gestion et de la préservation du patrimoine végétal de la wilaya, l'EPIC « Oran Vert » intensifie ses interventions sur le terrain afin de maintenir la propreté des jardins publics, des axes routiers et des sites naturels les plus fréquentés. Cette nouvelle campagne s'inscrit dans le cadre des orientations du wali d'Oran, Brahim Ouchene, qui a appelé à renforcer les efforts en faveur de l'amélioration de l'environnement urbain et de la valorisation des espaces verts. Mobilisées quotidiennement, les équipes de l'établissement public assurent des opérations de nettoyage, d'élagage, de désherbage et d'entretien paysager sur plusieurs secteurs de la wilaya. Les interventions ont notamment ciblé le rond-point Zabana et ses abords, les jardins Sidi Mohamed, El Houria et El Othmania, ainsi que les espaces verts du mont Murdjadjo et de la route du Belvédère. Les agents sont également intervenus le long des routes nationales n°4 et n°11, où des travaux de maintenance et d'assainissement des accotements sont régulièrement menés afin de préserver l'esthétique de ces importantes voies de circulation.

Préserver les espaces publics

Au-delà des jardins et des grands axes, l'EPIC « Oran Vert » a également consacré une partie de ses moyens au nettoyage de la plage d'Aïn Franine, dans le cadre des actions entreprises durant la saison estivale pour garantir un environnement propre et accueillant aux estivants. À travers cette présence permanente sur le terrain, l'établissement poursuit sa mission de préservation du patrimoine vert de la wilaya et d'amélioration de la qualité des espaces publics. Ces opérations, appelées à se poursuivre tout au long de la période estivale, traduisent la volonté des autorités locales d'offrir aux citoyens un cadre de vie plus agréable, en misant sur un entretien régulier des jardins, des sites naturels et des principaux axes urbains.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le projet de la passerelle à proximité du stade olympique avance bien

Sarah M

La sécurisation des traversées piétonnes sur la Route nationale n°11 franchit une nouvelle étape. À proximité du stade olympique Miloud Hadeff, les travaux de réalisation de la future passerelle piétonne se poursuivent à un rythme soutenu, avec la pose récente des escaliers en béton, annonçant l'entrée du projet dans une phase plus avancée de son exécution. Bien plus qu'un simple aménagement urbain, cette infrastructure répond à une problématique de sécurité devenue récurrente sur cet axe parmi les plus fréquentés de la wilaya d'Oran. Chaque jour, automobilistes et piétons y cohabitent dans des conditions parfois délicates, aggravées lors des rencontres sportives et des manifestations accueillies par le complexe olympique, où l'affluence se compte en milliers de personnes. La future passerelle

permettra ainsi de dissocier les flux piétons de la circulation automobile, offrant aux usagers un itinéraire sécurisé tout en réduisant les risques d'accidents liés aux traversées directes de la chaussée. Elle contribuera également à améliorer la fluidité du trafic sur cette portion stratégique de la RN11, régulièrement soumise à une forte pression routière. Selon les ser-

vices de la wilaya, le chantier connaît une cadence d'exécution soutenue, les différentes phases des travaux s'enchaînant conformément au programme arrêté. La mise en place des escaliers constitue une avancée visible qui confirme l'évolution du projet vers son achèvement. À travers cette réalisation, les pouvoirs publics entendent renforcer les infrastructures dé-

diées à la sécurité des usagers de la route, tout en accompagnant le développement des grands équipements de la capitale de l'Ouest. Cette passerelle s'inscrit ainsi dans une démarche plus globale visant à adapter les aménagements urbains à l'intensification du trafic et à l'augmentation de la fréquentation des principaux pôles d'activité de la wilaya.

PROTECTION CIVILE

Deux départs de feu rapidement maîtrisés, la propagation aux massifs forestiers évitée

S Hadjar

L'intervenue, samedi soir, pour maîtriser deux incendies de broussailles et de maquis dès leur déclenchement, évitant ainsi leur propagation aux espaces forestiers voisins. Les deux sinistres ont été circonscrits sans faire de victimes, grâce à la rapidité d'intervention des équipes engagées. Le premier départ de feu s'est déclaré vers 20 h 30 au

lieu-dit Coca, dans la zone de la corniche supérieure, relevant de la commune d'Oran. Les unités opérationnelles, appuyées par le détachement mobile de lutte contre les feux de forêt, ont rapidement été mobilisées pour contenir les flammes. L'intervention a permis de préserver les zones boisées environnantes et de maîtriser totalement l'incendie. Pour cette opération, dix camions d'intervention de différents types, deux ambulances et un bus transportant les équipes équipées

de sacs dorsaux d'extinction ont été engagés. Un second incendie s'est ensuite déclaré vers 22 heures à haï Sanaoubar, en direction de Santa Cruz.

Les secours sont intervenus avec la même célérité, empêchant toute propagation du feu vers le couvert végétal avoisinant. Cette intervention a nécessité le déploiement de six camions d'intervention, de deux ambulances ainsi que d'un bus transportant les équipes spécialisées.

CAP
QUOTIDIEN D'INFORMATION
Édité par la SARL BAHIA.COM
Directrice Générale
Hafida BENARMAS
Directrice de Publication
Fatima Benyekhlef

Siège social
Adresse :
Cité 1377
Logts AADL,
Bt 22,
1er étage,
Oran 31000

Administration- Rédaction-
Service publicité
Tel: 041 80 32 62 /
Fax : 041 80 32 63
Mobile : 0770 65 93 89

www.capdz.dz
redaction@capdz.dz
publicite@capdz.dz

IMPRESSION
Impression OUEST S.I.O
DIFFUSION
BAHIA.COM
TEL: 0770 65 93 89
Les manuscrits, photographies
et illustrations ou tout autre document
adressés ou remis à la rédaction
ne seront pas rendus et ne peuvent faire
l'objet d'aucune réclamation.

Pour votre Publicité s'adresser à: l'Entreprise
Nationale de communication, d'Édition et de Publicités
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur - Alger.
Téléphone: 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax: 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

VIE POLITIQUE

Sid Ahmed Bouhedda : «Le MSP ambitionne d’être présent dans les 26 communes de la wilaya d’Oran»

Haret. Nassira

Le président de la commission électorale du Mouvement de la société pour la paix (MSP) à Oran revient, dans cet entretien accordé à Cap dz, sur les résultats des dernières législatives, les préparatifs des prochaines élections locales et la stratégie du parti pour renforcer son ancrage territorial. Il affirme que les listes du MSP sont déjà finalisées à 50 % et annonce l'objectif de présenter des candidats dans l'ensemble des communes de la wilaya.

Cap dz : Les dernières élections législatives ont permis au MSP de décrocher trois sièges à Oran. Quel bilan en tirez-vous ?

Sid Ahmed Bouhedda : Les résultats confortent la dynamique du Mouvement de la société pour la paix. Nous avons obtenu trois sièges à l'Assemblée populaire nationale et nous avons été la seule formation politique arrivée en tête parmi les neuf partis ayant remporté des élus dans la wilaya d'Oran. C'est un résultat qui confirme la solidité de notre implantation locale. Notre électorat est demeuré globalement stable. En 2021, nous avons recueilli un peu plus de 19 000 voix ; lors des législatives de 2026, nous avons obtenu plus de 18 000 suffrages. À l'élection présidentielle, notre candidat a réuni près de 17 300 voix dans la wilaya. Cette constance traduit la fidélité de notre base électorale et nous encourage à poursuivre nos efforts pour élargir davantage notre audience.

Cap dz: Vous avez réalisé vos meilleurs scores dans plusieurs communes. Estimez-vous que ces résultats constituent un indicateur favorable en vue des prochaines élections locales ?

Sid Ahmed Bouhedda : Nous sommes effectivement arrivés en tête dans des communes comme Sidi Chahmi, Hassi Bounif, Es-senia et Misserghine, tout en enregistrant des résultats encourageants dans plusieurs autres localités. Cela dit, il serait hasardeux d'établir une équivalence entre des élections législatives et un scrutin local. Les enjeux, les mécanismes et les attentes des électeurs diffèrent sensiblement. Lors des législatives, nous avons privilégié un équilibre géographique dans la composition de notre liste. L'invalidation de cer-

tains dossiers a privé plusieurs communes de représentants, ce qui a naturellement eu des répercussions sur notre campagne dans ces secteurs. Les élections locales obéissent à une autre logique, davantage fondée sur la proximité avec les citoyens.

Cap dz: Quels sont précisément les objectifs que s'est fixés le MSP pour les prochaines élections communales et de wilaya ?

Sid Ahmed Bouhedda : Notre ambition est claire : renforcer notre présence dans les assemblées élues et nous imposer parmi les principales forces politiques de la wilaya d'Oran. Nous travaillons pour présenter des listes dans les 26 communes, alors qu'en 2021 nous n'étions présents que dans 12 communes, en plus de l'Assemblée populaire de wilaya. Notre objectif dépasse le simple résultat électoral : il s'agit de contribuer à une meilleure gouvernance locale et d'apporter des réponses concrètes aux préoccupations des citoyens.

Cap dz: Vos préparatifs semblent avoir débuté très tôt...

Sid Ahmed Bouhedda : Effectivement. Depuis l'élection présidentielle, nous avons engagé un travail de fond en restructurant nos instances locales. À ce jour, des commissions électorales ont été installées dans 22 communes afin de préparer les prochaines échéances dans les meilleures conditions. Je peux d'ailleurs annoncer, à travers Cap dz, que nos listes pour les élections communales sont déjà prêtes à hauteur de 50 %. Nous poursuivons également l'ouverture du mouvement à toutes les compétences désireuses de s'investir dans la vie politique. Notre priorité demeure toutefois la qualité des candidatures. Les futurs candidats seront sélectionnés selon des critères rigoureux de compétence, d'intégrité, de crédibilité et de sens des responsabilités.

Cap dz: Le faible taux de participation enregistré lors des législatives constitue-t-il une préoccupation pour votre formation ?

Sid Ahmed Bouhedda : L'abstention touche généralement les grands centres urbains et ne concerne pas uniquement Oran. Il appartient néanmoins à chaque citoyen d'exercer pleinement son droit de vote afin de choisir ceux qu'il estime les plus aptes à le représenter. Durant la campagne des législatives, nous avons rencontré certaines

difficultés dans les communes où nous ne présentions pas de candidats, notamment à Hassi Mef-soukh. Nous avons alors privilégié le travail de proximité et le contact direct avec les citoyens plutôt que les grands rassemblements. Nous avons surtout fait le choix d'une campagne sobre, responsable et centrée sur les programmes, en évitant toute dérive populiste ou tout discours démagogique.

Cap dz : Comment comptez-vous encourager une plus forte mobilisation lors des prochaines élections locales ?

Sid Ahmed Bouhedda : Les élections locales offrent un rapport beaucoup plus direct entre les candidats et les citoyens. Les listes seront présentes dans les 26 communes de la wilaya, permettant un maillage territorial beaucoup plus important. Chaque liste comprendra 58 candidats, dont 55 titulaires et trois suppléants, ce qui favorisera une présence de terrain dans l'ensemble des quartiers et des localités. Nous sommes convaincus que cette proximité contribuera à renforcer la confiance des citoyens envers leurs futurs élus. L' élu local reste celui qui est quotidiennement confronté aux préoccupations de la population ; c'est pourquoi nous pensons que les prochaines élections locales pourraient enregistrer une participation plus importante que les législatives.

Cap dz: Quel message souhaitez-vous adresser aux citoyens ?

Sid Ahmed Bouhedda : Je voudrais d'abord saluer les déclarations du président de la République à l'issue des dernières élections législatives, lorsqu'il a affirmé que l'ère des quotas appartenait désormais au passé et que le Parlement serait préservé de toute suspicion. Ce sont des signaux de nature à conforter la confiance dans le processus électoral. J'invite ensuite les citoyens à participer massivement aux prochaines échéances. Plus la participation sera élevée, plus les assemblées élues bénéficieront d'une légitimité forte et seront en mesure de répondre efficacement aux attentes de la population. Oran dispose d'importants atouts et mérite une gouvernance locale performante. Cet objectif ne pourra être atteint qu'à travers l'engagement conjoint des citoyens, des élus et de l'ensemble des acteurs politiques.

LÉGISLATIVES 2026

La Cour constitutionnelle clôt le contentieux électoral à Oran en révisant les résultats définitifs

Habib Benaouda

Le contentieux des élections législatives du 2 juillet 2026 est désormais définitivement clos. La Cour constitutionnelle a rendu ses décisions finales sur l'ensemble des recours introduits par des partis politiques et des candidats à travers le pays, mettant ainsi un terme à plusieurs contestations électorales, dont celle concernant la circonscription de la wilaya d'Oran, où la compétition pour les sièges de l'Assemblée populaire nationale avait été particulièrement disputée. À Oran, la décision la plus marquante porte sur l'annulation des suffrages exprimés dans vingt bureaux de vote de la commune de Ben Freha, initialement attribués à la liste du parti Sawt Echaâb (Voix du Peuple). Cette décision est intervenue à l'issue d'un examen approfondi des recours, des pièces du dossier et des éléments de preuve produits par les différentes parties, dans le cadre des prérogatives constitutionnelles dévolues à la Cour pour trancher, en dernier ressort, les litiges électoraux. Cette révision revêt une portée particulière au regard de l'extrême étroitesse des écarts enregistrés entre plusieurs listes en lice dans la circonscription d'Oran. Dans un scrutin où quelques dizaines de voix pouvaient modifier l'ordre d'arrivée des candidats, l'annulation des résultats de certains bureaux de vote était susceptible de redistribuer les équilibres électoraux et d'influer sur la répartition finale des sièges parlementaires. Pour de nombreux observateurs, cette décision illustre le rôle déterminant du juge constitutionnel dans la préservation de la sincérité du scrutin et le renforcement des garanties entourant le processus électoral. Elle réaffirme également le principe selon lequel le règlement des différends électoraux relève exclusivement de l'autorité de la loi et des institutions habilitées à en assurer l'application, à l'écart de toute polémique politique ou médiatique. Au-delà de son impact sur les résultats, cette décision traduit la volonté des institutions constitutionnelles de veiller au strict respect de la loi organique relative au régime électoral et de garantir que les résultats proclamés reflètent fidèlement la volonté exprimée dans les urnes, chaque fois que des irrégularités de nature à altérer la sincérité du scrutin sont établies. Avec ces décisions devenues définitives et insusceptibles de recours, la Cour constitutionnelle met un terme au contentieux des législatives de 2026. Les résultats définitifs de la circonscription d'Oran sont désormais arrêtés, ouvrant la voie à l'installation de la nouvelle Assemblée populaire nationale et au début d'une nouvelle législature, dans un contexte où les attentes demeurent fortes quant au renforcement de l'action législative, du contrôle parlementaire et de la prise en charge des préoccupations des citoyens. Au-delà de son épilogue juridique, cette séquence électorale rappelle que la crédibilité des institutions représentatives repose avant tout sur le respect du droit, la transparence du processus électoral et l'exercice plein et entier du contrôle juridictionnel, ultime garant de l'intégrité du suffrage et de la confiance des citoyens dans les institutions de la République.

PROTECTION DES RÉSERVES STRATÉGIQUES DE CÉRÉALES

La DSA d'Oran somme les producteurs de livrer l'intégralité de leurs récoltes

Habib Benaouda

La Direction des services agricoles (DSA) de la wilaya d'Oran a appelé l'ensemble des producteurs de céréales à livrer la totalité de leurs récoltes de blé dur, de blé tendre et d'orge aux Coopératives de céréales et de légumes secs (CCLS) territorialement compétentes.

Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de renforcement de la sécurité alimentaire, de consolidation des réserves stratégiques et de valorisation de la production céréalière nationale.

La DSA précise que cette obligation découle des dispositions de l'article 30 de la Loi de finances complémentaire de 2022 ainsi que des orientations des pouvoirs publics visant à structurer davantage la filière céréalière.

La collecte intégrale des récoltes constitue, selon elle, un levier essentiel pour assurer le succès de la campagne moisson-battage, évaluer avec précision les volumes produits et garantir un approvisionnement régulier du marché national en cette denrée de première nécessité. L'administration rappelle que cette obligation concerne l'ensemble des céréaliculteurs, en particulier ceux ayant bénéficié des différents dispo-

sitifs de soutien public, qu'il s'agisse de semences certifiées, d'engrais, de matériels agricoles ou d'équipements d'irrigation.

En contrepartie de ces aides, les producteurs sont tenus d'écouler leur production à travers les circuits officiels, conformément à la réglementation en vigueur.

Préserver les stocks stratégiques

La Direction des services agricoles invite, à cet effet, les agriculteurs à se rapprocher sans délai des services des CCLS afin d'accomplir les formalités de livraison dans les meilleurs délais. L'objectif est d'assurer le bon déroulement de la campagne de moisson-battage, d'éviter tout retard dans les opérations de collecte et de faciliter l'acheminement des récoltes vers les centres de stockage. Au-delà de son caractère réglementaire, cette opération répond à un impératif stratégique. Elle participe directement à la préservation des réserves nationales de céréales, à la stabilité de l'approvisionnement du marché et au renforcement de la sécurité alimentaire, dans un contexte marqué par les aléas climatiques et les tensions sur les marchés internationaux des produits agricoles. Pour les pouvoirs publics, l'accroissement de l'autosuffisance en céréales demeure un objectif prioritaire, indis-

sociable de la souveraineté alimentaire du pays.

Des contrôles annoncés sur le terrain

La DSA fait également savoir que des opérations de suivi et de contrôle seront poursuivies, en coordination avec les différents organismes concernés, afin de veiller au respect de cette obligation par les producteurs. Elle avertit que tout refus injustifié de livrer les récoltes ou toute infraction aux dispositions de l'article 30 de la Loi de finances complémentaire de 2022 exposera les contrevenants aux mesures administratives et aux sanctions prévues par la législation. Ces manquements pourraient également entraîner l'exclusion des futurs programmes d'aide et de soutien publics destinés au secteur agricole. Cet appel intervient alors que la campagne nationale de moisson-battage bat son plein à travers les différentes wilayas du pays. D'importants moyens humains, logistiques et matériels ont été mobilisés pour assurer la collecte des récoltes dans les délais impartis, leur transfert vers les infrastructures de stockage des CCLS et la constitution de réserves suffisantes. Une démarche qui s'inscrit dans la volonté des pouvoirs publics de renforcer la production nationale, de réduire la dépendance aux importations et de consolider durablement la sécurité alimentaire, considérée comme l'un des fondements de la souveraineté nationale.

TOURISME DE PROXIMITÉ

«Jannat El Ahlem» confirme son statut de destination familiale incontournable



Djamila M

Avec l'arrivée des grandes vacances, le parc d'attractions « Jannat El Ahlem » connaît une affluence record. Chaque jour, des milliers de visiteurs, venus d'Oran et de plusieurs wilayas du pays, investissent cet espace de loisirs devenu l'une des principales destinations familiales de la capitale de l'Ouest.

Portée par une organisation renforcée, une offre diversifiée et un dispositif de sécurité étoffé, cette infrastructure publique contribue à dynamiser le tourisme de proximité durant la saison estivale 2026. Lors

d'une visite sur les lieux, Cap Dz a constaté une forte fréquentation des différentes attractions et des espaces de détente, témoignant de l'engouement grandissant du public pour ce parc qui s'impose désormais comme un rendez-vous incontournable des familles.

Une préparation minutieuse pour une saison estivale réussie

Le chef du service de l'exploitation et des attractions de l'établissement public gestionnaire du parc, Ali Bouziane, affirme que toutes les dispositions ont été prises afin d'assurer un accueil optimal des estivants. « Conformément aux orientations du wali d'Oran, nous avons mobilisé l'ensemble de

nos moyens humains et matériels pour offrir aux visiteurs les meilleures conditions d'accueil et leur permettre de passer un été placé sous le signe du confort, du divertissement et de la sécurité », explique-t-il. À cet effet, l'ensemble des infrastructures a bénéficié d'opérations d'entretien et de maintenance, notamment les 49 attractions que compte le parc, afin de garantir leur bon fonctionnement dans le strict respect des normes de sécurité. Ouvert quotidiennement à partir de 14 heures jusqu'au départ du dernier visiteur, le parc enregistre, lors des journées de forte affluence, près de 7 000 visiteurs, sans compter les enfants ni les personnes en situation de handicap, confirmant ainsi son attractivité grandissante.

Sécurité, organisation et qualité de service au cœur du dispositif

Au-delà des équipements de loisirs, la direction a renforcé les mesures destinées à assurer la sécurité et le confort des visiteurs. Des agents de surveillance sont déployés dans les différents espaces afin d'assurer l'accueil, l'orientation et l'accompagnement du public. Le parc travaille également en étroite coordination avec les services de la Sûreté de wilaya d'Oran afin de garantir le bon déroulement de la saison estivale et de préserver un climat de sérénité pour les familles. Ali Bouziane a, par ailleurs, renouvelé son invitation aux citoyens à venir découvrir les différentes attractions du parc, saluant la confiance accordée par les visiteurs qui choisissent « Jannat El

Ahlem » comme lieu de détente.

Des visiteurs séduits par l'accueil et le cadre

Sur le terrain, les témoignages des visiteurs convergent. Beaucoup saluent la qualité de l'organisation, la propreté des lieux et le sentiment de sécurité qui règne au sein du parc. Originaire de Tipasa, un vacancier estime que « Jannat El Ahlem » figure parmi les plus beaux espaces de loisirs qu'il ait visités, soulignant la qualité des installations et l'ambiance familiale qui y prévaut. Un visiteur venu d'El Oued partage le même constat, mettant en avant le professionnalisme du personnel, le bon entretien des infrastructures et la diversité des attractions proposées. Les employés, eux aussi, se disent pleinement mobilisés pour offrir aux familles les meilleures prestations.

Pour Sultana Kheira, responsable d'une attraction, la priorité reste d'assurer un accueil chaleureux et de permettre aux enfants de profiter pleinement de leur journée dans un environnement sûr et convivial. Grâce à une organisation rigoureuse, des équipements régulièrement entretenus et une politique axée sur la qualité de l'accueil, « Jannat El Ahlem » confirme, été après été, son statut de référence parmi les espaces de loisirs familiaux d'Oran. Un succès qui illustre également les efforts engagés en faveur de la promotion du tourisme intérieur et de l'amélioration des infrastructures de détente destinées aux familles algériennes.

APRÈS LA VAGUE DE RÉACTIONS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX Le maire d'Arzew répond aux critiques

Ilyes K

Le maire d'Arzew est monté au créneau pour répondre à la vive polémique suscitée par une vidéo largement relayée sur les réseaux sociaux, montrant un commerçant reçu à l'hôtel de ville alors qu'il était vêtu d'un short. Diffusée sur la page officielle de la commune, la séquence a rapidement alimenté le débat, à la fois sur les conditions d'accueil des citoyens au sein de l'administration et sur la conduite des travaux d'aménagement du centre-ville.

À l'origine de la controverse, un commerçant est venu dénoncer le déroulement des travaux réalisés devant son établissement, affirmant que l'entreprise chargée du chantier n'avait mobilisé que deux ouvriers et disposait de moyens insuffisants. Selon lui, il aurait même acheté un marteau à l'un des travailleurs afin de lui permettre de poursuivre les opérations de démolition du revêtement. Face à ces accusations, le président de l'Assemblée populaire communale (APC) a tenu à rétablir, selon ses termes, « les faits dans leur contexte ». Il a rappelé que l'entreprise adjudicataire est liée par un cahier des charges précis, un planning d'exécution et des obligations contractuelles strictes, tout en étant soumise au contrôle régulier des services techniques de la commune et des organismes compétents. Le premier responsable de la commune est égale-

ment revenu sur les critiques liées aux conditions d'accès au siège de la mairie. Il a souligné que les locaux de l'APC constituent une institution de l'État dont le règlement intérieur impose le respect d'un certain nombre de règles, notamment en matière de tenue vestimentaire. Durant la période estivale, a-t-il expliqué, les agents de sécurité sont régulièrement confrontés à des situations similaires, les consignes étant appliquées de manière uniforme à l'ensemble des usagers, hommes et femmes.

Concernant le cas ayant fait l'objet de la vidéo, le maire a indiqué que les agents de sécurité avaient d'abord rappelé au citoyen les dispositions en vigueur. Ce dernier ayant insisté pour être reçu, il a été décidé de privilégier le dialogue plutôt qu'une altercation à l'entrée de la mairie. Le commerçant a ainsi été autorisé à accéder au bureau du maire afin d'exposer directement ses préoccupations. Répondant ensuite aux critiques visant la conduite du chantier, le maire a estimé qu'il ne lui appartenait pas de porter un jugement technique sur la qualité des travaux. Une telle évaluation, a-t-il précisé, relève exclusivement des ingénieurs, des bureaux d'études et des services spécialisés chargés du suivi du projet. « Les décisions techniques ne sont pas prises par le maire ni par les citoyens, mais par les spécialistes, conformément aux études et à la réglementation », a-t-il insisté, rappelant que les marchés publics sont exécutés sur la base d'études préalable-

ment validées. Le maire a également apporté des précisions sur le projet d'aménagement du centre-ville, présenté comme l'une des principales opérations de développement engagées à Arzew. Cette opération figure parmi plus de 25 projets en cours dans la commune et fait l'objet, selon lui, d'un suivi quotidien associant les ingénieurs communaux, les services techniques ainsi que les représentants des directions des travaux publics, de la construction et des ressources en eau, afin de garantir le respect des études techniques et des cahiers des charges. Le responsable communal a toutefois déploré les nombreuses entraves rencontrées depuis le lancement des travaux. Il affirme que plusieurs commerçants et riverains ont sollicité, à différentes reprises, des modifications du calendrier d'exécution, du tracé des interventions ou encore de la nature même des ouvrages. Des demandes qui, selon lui, ne pouvaient être satisfaites dès lors qu'elles étaient incompatibles avec les études techniques approuvées. Ces contestations ont parfois conduit à la suspension provisoire de certaines opérations, obligeant les autorités locales à intervenir pour permettre la reprise des travaux dans le respect du programme arrêté. Pour le maire, la réussite de ce projet passe avant tout par le maintien d'un suivi technique rigoureux et le respect des études validées, plutôt que par des modifications dictées par des revendications individuelles en cours de réalisation.

La Grande Mosquée Abdelhamid Ben Badis d'Oran dément les rumeurs et réaffirme la prise en charge de son entretien

Ilyes K

La direction de la Grande Mosquée pôle Abdelhamid Ben Badis d'Oran est sortie de son silence pour mettre un terme aux informations circulant sur certaines pages des réseaux sociaux au sujet de l'état de l'édifice religieux. Dans une mise au point, elle dément catégoriquement ces allégations, les qualifiant de « totalement infondées », et assure que la maintenance, la propreté et la sécurité de la mosquée font l'objet d'une prise en charge continue et rigoureuse. L'établissement gestionnaire précise que le complexe cultuel bénéficie des prestations d'une entreprise spécialisée dans les travaux de nettoyage, ainsi que des services d'une société chargée de la surveillance et du gardiennage. Selon la même source, aucun dysfonctionnement n'a été relevé dans l'exécution de ces missions, qui sont régulièrement évaluées et suivies par les services de tutelle afin de garantir le bon fonctionnement de l'ensemble des prestations. La direction souligne, par ailleurs, que les espaces dédiés aux ablutions ont récemment bénéficié de travaux de maintenance et d'amélioration. Cette intervention s'inscrit dans une démarche permanente de préservation des infrastructures de la mosquée et d'amélioration des conditions d'accueil des fidèles. Concernant la moquette de la salle de prière, la direction indique que le dossier de son renouvellement a été pris en charge par le wali d'Oran. Les procédures administratives requises ont déjà été engagées et suivent leur cours conformément à la réglementation en vigueur, en attendant leur finalisation. À travers cette mise au point, les responsables de la Grande Mosquée Abdelhamid Ben Badis entendent ainsi mettre fin aux informations qu'ils jugent erronées et rassurer les fidèles quant à la qualité de la gestion, de l'entretien et de la préservation de ce haut lieu de culte, considéré comme l'un des principaux repères religieux et architecturaux de la wilaya d'Oran.

TLEMCCEN

L'ODEJ mobilise les jeunes pour une journée de sensibilisation contre la drogue et les fléaux sociaux

O.DEGUI

Face à l'érosion des sociétés par le fléau de la drogue et ses conséquences dévastatrices sur les individus, l'Office des établissements de jeunesse (ODEJ) de la wilaya de Tlemcen a organisé, ce vendredi 17 juillet, une journée de sensibilisation d'envergure à la maison de jeunes de Marsat Ben M'hidi. Placée sous le thème des dangers de la drogue et du phénomène des gangs de quartier, cette initiative a rassemblé la communauté locale et les estivants autour d'une cause commune : la protection de la jeunesse.

Cette opération, supervisée par le directeur de l'ODEJ, M. Abdelkrim Kherroubi, a bénéficié de la collaboration de multiples partenaires institutionnels. L'Unité d'Écoute et de Prévention de la Santé des Jeunes, les établissements de jeunesse, la direction de la Protection civile, ainsi que les représentants de la Sûreté nationale et de la Gendarmerie nationale ont répondu présents à cet appel à la mobilisation citoyenne. Étaient également associés à cette rencontre les membres de la Direction de la jeunesse et des Sports et des Activités Culturelles de la jeunesse. S'inscrivant dans la vision fondatrice de l'ODEJ, cette journée visait à inculquer les valeurs de citoyenneté et de civisme auprès des jeunes, tout en les sensibilisant aux dangers de la consommation de substances illicites et des com-

portements déviants. Pour ce faire, des espaces de dialogue et d'échanges constructifs ont été aménagés, permettant d'instaurer une véritable culture de la prévention, premier rempart contre les menaces qui pèsent sur l'individu et la société.

L'événement a rencontré un franc succès, avec une forte participation des jeunes et des familles. Les participants ont suivi avec attention les différentes présentations et séances de sensibilisation, avant de prendre part à des discussions enrichissantes sur les causes de la propagation de ces phénomènes et les moyens de les endiguer. Tous ont souligné l'importance d'intensifier les initiatives contribuant à bâtir une conscience collective capable de relever les défis sociaux contemporains. Les animateurs de cette rencontre ont insisté sur un message clair : la prévention est l'affaire de tous. Familles, établissements scolaires, organismes publics et société civile doivent unir leurs efforts pour promouvoir une culture du dialogue, du respect de la loi et du rejet de la violence. Encourager le signalement responsable et renforcer la sécurité publique sont autant de leviers pour préserver la stabilité sociale et protéger les jeunes de la délinquance.

Cette journée de sensibilisation s'inscrit dans la politique de responsabilité sociale adoptée par la Direction des établissements de jeunesse. Cette approche repose sur l'établissement d'un partenariat solide avec diverses institutions, le

lancement d'initiatives percutantes répondant aux enjeux sociaux prioritaires, et la promotion des valeurs de solidarité et de citoyenneté. L'objectif ultime est de construire un environnement plus sûr et plus stable où les jeunes deviennent des acteurs clés du développement et de la construction de l'avenir.

Des actions humanitaires au service de la communauté

Au-delà de cette journée dédiée à la prévention, l'ODEJ poursuit ses actions humanitaires à travers des collectes de sang, des campagnes de solidarité et diverses actions sociales. Ces initiatives témoignent de sa conviction qu'un établissement citoyen responsable joue un rôle de développement qui va bien au-delà de la simple prestation de services de jeunesse, en contribuant activement à la vie de la communauté. Pendant cette journée, des espaces ouverts aux estivants ont permis des discussions directes sur les dangers de l'addiction et des substances psychotropes. Des dépliants contenant des informations essentielles sur les effets néfastes des drogues et les ressources d'aide disponibles ont été largement distribués, renforçant ainsi l'impact de cette campagne de sensibilisation. Ces actions s'inscrivent dans le cadre des vastes programmes de l'Office des établissements de jeunesse de lutte contre la drogue et la toxicomanie, visant à impliquer l'ensemble de la société civile dans ce combat essentiel.

MOSTAGANEM

Plus de 300 000 m³ d'eau potable mobilisés chaque jour pour un été serein



R.M

La wilaya de Mostaganem intensifie ses efforts pour garantir une alimentation en eau potable ininterrompue, conformément à la politique nationale de renforcement de la sécurité hydrique. Grâce à des projets d'envergure et à l'amélioration constante des réseaux de distribution, plus de 300 000 m³ d'eau sont mobilisés quotidiennement pour répondre aux besoins de la population locale et des estivants, particulièrement en cette saison marquée par une forte hausse de la consommation.

Cette performance repose sur une exploitation optimale des ressources hydriques, conventionnelles et non conventionnelles, de surface et souterraines, dans le cadre d'une approche intégrée. La station de dessalement de l'eau de mer de Sonacter constitue le pilier de ce dispositif, avec une production quotidienne de 200 000 m³, soit près des deux tiers des volumes distribués. Cette infrastructure stratégique a considérablement renforcé les capacités de production de la wilaya et réduit sa dépendance aux ressources conventionnelles, de plus en plus affectées par les changements climatiques. Le système de transfert Mostaganem-Arzew-Oran (MAO) fournit,

quant à lui, 80 000 m³ par jour, tandis que le barrage de Kramis contribue à hauteur de 15 000 m³ quotidiens au profit des communes de l'est de la wilaya, assurant ainsi un meilleur équilibre dans la répartition des ressources.

Des progrès significatifs dans la distribution

Ces efforts se traduisent par une amélioration notable du service de distribution. Désormais, 10 communes sur les 32 que compte la wilaya bénéficient d'une alimentation continue en eau potable, 24 heures sur 24, tandis que les 22 autres communes sont alimentées quotidiennement, une situation en nette progression par rapport aux années précédentes. Dans les zones rurales et les localités éloignées, la fréquence de distribution est adaptée aux spécificités de chaque secteur, avec des alimentations continues, quotidiennes ou tous les deux ou trois jours. Parallèlement, la remise en service de plusieurs forages artésiens a permis de mobiliser plus de 11 000 m³ d'eau par jour, renforçant ainsi les réserves disponibles et offrant davantage de souplesse dans la gestion de l'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de l'amélioration du rendement des réseaux et de la préservation des

ressources, l'unité de wilaya de l'Algérienne des Eaux (ADE) a lancé une vaste campagne de réparation des fuites, ciblant plus de 200 fuites recensées sur les réseaux de distribution et les branchements individuels. Pour assurer le succès de cette opération, inscrite dans le programme national, d'importants moyens humains, techniques et logistiques ont été mobilisés, avec le renfort d'équipes spécialisées provenant de dix unités de wilaya, illustrant la coordination efficace entre les différentes structures de l'entreprise.

La station de Sidi Laâdjal, un projet d'avenir

La wilaya bénéficiera prochainement d'un nouveau renforcement de ses capacités avec la réalisation de la station de dessalement de l'eau de mer de Sidi Laâdjal, dont les travaux ont été lancés en novembre dernier dans le cadre du deuxième programme complémentaire de dessalement décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. Implantée sur une superficie de 12 hectares, cette infrastructure utilisera la technologie de l'osmose inverse et disposera, à terme, d'une capacité de production de 300 000 m³ d'eau par jour. Une première tranche de 150 000 m³ sera mise en service après 22 mois de travaux, confiés à l'Entreprise algérienne de réalisation de projets industriels (EARPI), filiale de Sonatrach.

À son entrée en exploitation, cette station contribuera à renforcer durablement la sécurité hydrique et à assurer l'alimentation en eau potable d'environ 3 millions d'habitants des wilayas de Mostaganem, Relizane, Tissemsilt et Tiaret, tout en réduisant la pression exercée sur les barrages et les nappes souterraines.

Ces investissements confirment la dynamique engagée dans la wilaya pour moderniser les infrastructures hydrauliques, sécuriser les ressources en eau et améliorer durablement la qualité du service public, en accompagnant le développement touristique, économique et démographique de la région.

NAÂMA

L'hôpital de Mécheria lance une campagne de dépistage des malformations congénitales

B.H

L'hôpital spécialisé de la mère et de l'enfant « Frères Rahmani » de Mécheria, dans la wilaya de Naâma, a lancé ce jeudi une campagne de consultations médicales spécialisées dédiée au dépistage des malformations congénitales de la lèvre supérieure et du palais chez les enfants. Cette initiative, la première du genre dans cet établissement récemment mis en service, vise à assurer une prise en charge chirurgicale adaptée aux jeunes patients. Le directeur de l'hôpital, Meknafi Aboubakr, a indiqué que cette campagne est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée de chirurgiens pédiatres, de médecins anesthésistes-réanimateurs et d'autres praticiens spécialisés. Destinée aux enfants âgés de 6 mois à 13 ans présentant des malformations congénitales, notamment une fente labiale (bec-de-lièvre) ou une fente palatine, cette opération de dépistage se poursuivra pendant deux semaines. Les consultations permettront d'identifier les enfants concernés, d'évaluer leur état de santé, d'élaborer un protocole thérapeutique adapté et de programmer les interventions chirurgicales sous la supervision d'un spécialiste des malformations congénitales pédiatriques. Au-delà de la prise en charge individuelle, cette campagne favorise également les échanges d'expériences entre les spécialistes, notamment autour des techniques chirurgicales les plus récentes, tout en contribuant au renforcement des compétences des équipes médicales dans la prise en charge des malformations congénitales chez l'enfant.

OUARGLA

Signature d'un accord-cadre entre la wilaya et le CDTA pour l'intégration de systèmes intelligents

N.N

La wilaya d'Ouargla et le Centre de développement des technologies avancées (CDTA) ont scellé un partenariat stratégique, ce samedi, par la signature d'un accord-cadre de coopération ambitieux. Cette convention, supervisée par le wali Abdelghani Filali et le directeur du CDTA, Dr Mohamed Traïche, vise à déployer des systèmes intelligents au service du développement durable de la région.

D'une durée de cinq ans, cet accord s'inscrit pleinement dans la stratégie nationale de renforcement de la transition numérique et de promotion de la recherche scientifique au profit des collectivités locales. L'objectif affiché est clair : moderniser l'administration et améliorer significativement la qualité du service public. Lors de la cérémonie, le directeur du CDTA a présenté un exposé technique détaillé sur les systèmes de télédétection et d'observation développés par son institut.

L'intégration de ces technologies, couplées à l'intelligence artificielle, promet une véritable révolution dans la gestion des risques et des ressources locales. Parmi les applications concrètes envisagées, la lutte contre les incendies se trouve au premier plan. Les nouveaux dispositifs permettront d'analyser en temps réel les données météorologiques, de prévoir la propagation des feux en fonction des vents et de l'humidité, et de guider les équipes d'intervention avec une précision inédite grâce à des données spatiales exhaustives. Au-delà de la gestion des catastrophes, l'accord couvre un large spectre de domaines essentiels au quotidien des citoyens. La numérisation des services administratifs locaux, la gestion optimisée des établissements éducatifs et des structures de santé de proximité, ainsi que le suivi des réseaux d'eau potable et d'irrigation figurent parmi les priorités. Les technologies développées permettront également d'assurer un contrôle rigoureux de l'état des réseaux routiers et de proposer des solutions innovantes face aux défis environnementaux spécifiques à la région, tels que la remontée des eaux, l'ensablement et la valorisation des sols marécageux (Sebkha).

L'agriculture, pilier de l'économie locale, bénéficiera d'un accompagnement technologique de pointe avec la mise en place de systèmes intelligents de contrôle des cultures stratégiques, notamment la phéniculture et la céréaliculture. Une attention particulière sera portée à l'exploitation rationnelle des ressources hydriques souterraines et à la surveillance des indices de pollution. La santé publique n'est pas en reste, avec un volet dédié à la santé numérique et à l'équipement des structures médicales en technologies produites par le CDTA.

Pour concrétiser cette vision ambitieuse, une équipe conjointe sera chargée de piloter les groupes de travail et de transformer ces orientations en projets concrets, confortant ainsi le statut d'Ouargla en tant que pôle économique, industriel et agricole majeur.

ANNABA

Deux centres opérationnels pour une lutte renforcée contre les feux de forêt



B.N

Face à la recrudescence des incendies de forêt, la wilaya d'Annaba a procédé vendredi à l'installation de deux centres opérationnels destinés à renforcer le dispositif de suivi et de lutte contre les feux dans les communes de Seraïdi et Oued El Aneb. Cette initiative, annoncée

par les services de la wilaya, comprend la mise en place d'un poste de commandement mobile de la Protection civile et d'un poste avancé de la Conservation des forêts.

Le poste de commandement mobile a été installé au carrefour d'Aïn Barber, point stratégique reliant les deux communes sinistrées. Cette structure opérationnelle vise à assurer un suivi direct de

l'évolution des incendies et à renforcer la coordination immédiate entre les différentes unités d'intervention et les moyens mobilisés. L'objectif est d'accélérer la prise de décisions opérationnelles et d'orienter efficacement les équipes sur le terrain, contribuant ainsi à une meilleure protection des personnes, des biens et du patrimoine forestier. Parallèlement, le poste avancé de la Conservation des forêts, situé dans la zone de Sidi Saâdi (commune de Seraïdi), a été placé en état d'alerte maximale. Cette structure renforcera les opérations de veille, de surveillance et de coordination sur le terrain jusqu'à la maîtrise totale des incendies. Le wali d'Annaba, Abdelkrim Laâmour, s'est rendu vendredi matin dans la zone d'Aïn Ataoua pour inspecter, en présence des autorités locales et des responsables des services concernés, le déroulement des opérations d'extinction et les mesures prises pour limiter la propagation des feux.

BATNA

12 nouveaux établissements scolaires prêts pour la rentrée 2026-2027

H.N

La wilaya de Batna s'apprête à accueillir la rentrée scolaire 2026-2027 avec un renfort significatif de ses infrastructures éducatives. Pas moins de 12 établissements scolaires seront réceptionnés et mis en service dès le début de l'année scolaire, a annoncé jeudi le chef de l'exécutif local, Riadh Benahmed, à l'issue d'une visite d'inspection de plusieurs chantiers. Le programme prévoit la livraison de sept écoles primaires, trois collèges d'enseigne-

ment moyen (CEM) et deux lycées répartis dans plusieurs communes de la wilaya. À ces nouvelles constructions s'ajoutent la réception de plusieurs classes d'extension pour les paliers primaire et moyen, ainsi que de nouvelles cantines scolaires. Le wali a souligné que la plupart de ces projets, lancés en 2026, font l'objet d'efforts soutenus pour être achevés dans les délais. Les équipes sont mobilisées pour permettre une mise en exploitation dès le mois d'octobre prochain, renforçant ainsi les équipements existants et atténuant la pression sur les établissements des zones à forte densité urbaine. Lors de sa tournée, M. Benahmed a inspecté les travaux du groupe scolaire et du lycée du pôle urbain Hamla 3 à Oued Chaaba, ainsi que le groupe scolaire et le CEM de la cité Frère Lombarkia à Batna. Il a insisté sur le respect rigoureux des délais de réalisation et des normes en vigueur, appelant à une accélération des travaux pour garantir la réception des projets avant la prochaine rentrée. Le wali a également effectué une visite inopinée à la clinique des consultations spécialisées de la cité Frères Lombarkia, où il s'est enquis des conditions de prise en charge des patients, démontrant l'attention portée à l'ensemble des services publics.

CONSTANTINE

Un projet d'envergure pour préserver le patrimoine urbain de la vieille ville

S.T

L'opération tant attendue de réhabilitation de la Casbah de Constantine sera lancée "prochainement", ont annoncé jeudi les services de la wilaya. Ce projet d'envergure, inscrit dans le cadre de la préservation du patrimoine urbain et de l'amélioration du cadre bâti de la vieille ville, couvrira près de 83 hectares pour un investissement public de 3,22 milliards de dinars.

Pour une efficacité optimale, le projet a été scindé en quatre lots couvrant l'ensemble des secteurs concernés. Le premier lot s'étend sur 3,1 hectares, le deuxième sur 2,6 hectares, le troisième sur 3 hectares et le quatrième sur 3,7 hectares. Les interventions porteront sur plusieurs rues et quartiers emblématiques de la Casbah, selon un découpage précisément étudié pour cette opération de sauvegarde du patrimoine architectural. Les travaux de réhabilitation seront adaptés aux spécificités de ce tissu urbain historique, garantissant ainsi une préservation respectueuse de l'authenticité des lieux.

Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts engagés par les pouvoirs publics pour la valorisation du patrimoine architectural constantinois. La réhabilitation de la vieille ville, l'un des joyaux urbains du pays, permettra de redonner tout son éclat à ce secteur historique tout en améliorant les conditions de vie de ses habitants.

DJANET

Une trentaine de jeunes formés aux métiers de l'audiovisuel

O.S

Une trentaine de jeunes de la région de Djanet participent actuellement à une session de formation intensive sur les techniques de prise de vue et de montage audiovisuel. Initiée par la direction de la Culture et des Arts, en coordination avec la Maison de l'Artisanat et des métiers, cette formation de trois jours, entamée mercredi soir, vise à développer les compétences des jeunes intéressés par l'audiovisuel et la production numérique.

Selon la directrice de la culture et des arts, Bahia Bouceddi, la formation alterne cours théoriques et pratiques, axés sur l'amélioration des connaissances professionnelles en matière de production audiovisuelle. Le programme aborde les fondamentaux de la prise de vue, l'utilisation des caméras, les techniques d'éclairage, ainsi que des modules consacrés à l'amélioration de la qualité d'image et des cadres filmés.

Les participants bénéficient également d'une formation au montage vidéo, à l'enregistrement, à l'ingénierie du son et au traitement du contenu numérique. Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus large d'encouragement et de qualification des jeunes dans le domaine de l'audiovisuel et de la création de contenus numériques, ouvrant ainsi de nouvelles perspectives professionnelles dans une région en pleine dynamique culturelle.

ALGÉRIE-ALLEMAGNE

La presse internationale évoque «un partenariat d'exception»

R. N

La visite officielle effectuée par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, en Allemagne, a fortement suscité l'intérêt de la presse internationale qui a mis en lumière le nouveau partenariat d'exception renforcé entre Alger et Berlin, avec la signature de plusieurs accords bilatéraux dans différents secteurs, notamment celui de l'énergie. Dans la presse allemande, les compte-rendus de la visite du président de la République ont été axés sur le "pari stratégique" bilatéral dominé par l'énergie (partenariat gaz et hydrogène vert) et les investissements industriels.

Les titres de médias allemands, à l'instar de Deutschlandfunk (DLF) : "Tebboune à Berlin : Priorité à l'énergie" ou "L'Allemagne et l'Algérie souhaitent accélérer la construction d'un gazoduc d'hydrogène entre les deux pays" sont particulièrement significatifs.

Le Deutschlandfunk avance, à ce propos, que les deux pays veulent avancer avec la construction d'un gazoduc d'hydrogène vert, soulignant que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune et le chancelier allemand Merz "ont fait part de leur volonté de renforcer les relations économiques entre les deux pays".

Dans un article intitulé "Nouvelles impulsions entre Berlin et Alger: tracer la voie de l'avenir", le site allemand "poppress.de" indique que lors de la récente visite à Berlin du président de la République, l'Algérie et l'Allemagne "ont tracé la voie d'une coopération renforcée, avec un programme aux multiples

facettes et de grandes ambitions de part et d'autre".

Le site soutient que les deux pays ont donné une nouvelle dimension à leur coopération grâce à un "agenda stratégique".

Sous le titre "Algérie-Allemagne: lancement à Berlin d'un nouvel agenda de partenariat stratégique", l'agence italienne Nova écrit que les deux pays "ont inauguré une nouvelle phase de leurs relations bilatérales avec l'adoption d'un agenda de partenariat stratégique".

Selon l'agence, le secteur de l'énergie occupe "une place centrale dans ce nouvel agenda".

Pour la chaîne de télévision française, TV5 monde, c'est l'hydrogène vert qui est au centre de ce partenariat. Le média souligne, à ce titre, qu'avec l'Allemagne et l'Italie, l'Algérie développe le projet "South2 Corridor" qui doit permettre l'exportation de l'hydrogène vert depuis l'Algérie vers l'Allemagne via la Tunisie, l'Italie et l'Autriche.

Dans le même sillage, le site Afriqueinfos a mis en avant les efforts déployés par l'Algérie et l'Allemagne pour "la conclusion de partenariats dans le secteur énergétique", soulignant que le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, était à Berlin pour "une accélération des échanges entre les deux puissances régionales".

La chaîne de télévision Russia Today (RT) titre, quant à elle: "L'Algérie et l'Allemagne affichent leur volonté de renforcer leur coopération économique" et affirme que "Berlin, premier partenaire économique de l'Algérie en Europe, entend renforcer une coopération



appelée à s'élargir bien au-delà du secteur énergétique".

L'agence turque d'information, Anadolu Ajansi, a consacré, pour sa part, une belle part aux déclarations du chancelier allemand qui a souligné que l'Algérie s'est imposée, ces dernières années, comme un pilier de la sécurité énergétique européenne, en tant que deuxième fournisseur de gaz par gazoduc du continent.

La rencontre de haut niveau entre le président de la République et les dirigeants allemands a également retenu l'attention de la presse internationale qui est revenue, en outre, sur les accords commerciaux signés entre les deux pays, à l'occasion de cette visite. Les annonces majeures officielles, notamment le mémorandum d'entente pour le déploiement des technologies bas carbone, le

projet de corridor d'hydrogène vert, les accords entre Sonatrach et l'allemand VNG, et la trentaine d'accords commerciaux signés ont été largement commentés par la presse spécialisée dans l'énergie et la macroéconomie en Europe. Sous le titre, "Opel choisit l'Algérie pour son nouveau pôle industriel", le site italien "affaritaliani" indique que le constructeur automobile allemand "met en place un important pôle de production en Algérie et ambitionne d'intégrer la fabrication locale de moteurs, faisant de ce pays d'Afrique du Nord un pilier de son expansion industrielle hors d'Europe".

ANSA Med, le réseau d'information spécialisé de l'agence de presse italienne, s'est penché sur les conclusions du Forum économique algéro-allemand, tenu vendredi à Berlin.

SERVICES PUBLICS

Hattab plaide pour l'amélioration des conditions de travail



Le Médiateur de la République, Mohamed Hattab, a affirmé, samedi à Tiaret, que l'amélioration des conditions de travail des agents des institutions et organismes publics constitue le fondement d'une prestation de services publics de qualité au profit des citoyens.

Lors de sa visite dans plusieurs organismes publics de la wilaya afin d'évaluer la qualité des services fournis, M. Hattab a souligné que "l'agent public est le principal acteur de la réussite du service proposé aux usagers. Offrir des conditions de travail dignes et appropriées se répercute positivement sur la qualité des prestations et permet de fournir un service public de haut niveau". Il a ajouté que les efforts doivent se poursuivre dans cette voie, malgré les avancées déjà enregistrées sur le terrain. A cette occasion, le Médiateur de la République a appelé les responsables des organismes publics à organiser régulièrement des sessions de formation au profit des agents afin d'actualiser leurs connaissances et de les préparer à répondre aux exigences de l'amélioration continue des services, chacun selon les spécificités de son

secteur. Il a également insisté sur la nécessité de tirer profit de l'expérience des agents et de les associer à l'élaboration des plans d'amélioration de la performance du service public et de la qualité des prestations offertes aux citoyens.

S'entretenant avec des agents de plusieurs organismes, notamment le centre postal, les agences commerciales d'Algérie Télécom et de l'opérateur de téléphonie mobile Mobilis, ainsi que de Sonelgaz, au chef-lieu de wilaya, M. Hattab a mis l'accent sur l'importance pour l'agent public d'adopter une culture de l'éthique professionnelle, fondée notamment sur un bon accueil des usagers, ainsi que sur une prise en charge rapide et efficace de leurs demandes. Il a estimé que le respect de ces principes contribue directement au renforcement de la relation de confiance entre l'administration et le citoyen. Par ailleurs, lors de sa visite au centre de proximité de stockage des céréales de la zone d'El-Triche, dans la commune de Oued Lili, le Médiateur de la République a salué les efforts consentis pour répondre aux préoccupations des agriculteurs, notamment à travers la mise à leur disposition d'un nombre important de moissonneuses-batteuses, ainsi que la mise en exploitation de onze centres de proximité de stockage des céréales, d'une capacité globale de 550.000 quintaux. La plupart de ces infrastructures sont implantées dans des zones éloignées, ce qui a contribué à réduire les délais d'attente. M. Hattab a entamé sa visite dans la wilaya de Tiaret par une inspection du siège de la délégation de wilaya de l'Institution du Médiateur de la République. A cette occasion, il s'est félicité de "l'amélioration du service public proposé aux citoyens" enregistrée au niveau de plusieurs institutions et organismes, estimant que cette évolution est le fruit du respect de plusieurs critères, notamment la numérisation, l'écoute des préoccupations des citoyens et la prise en charge rapide de leurs doléances.

PROJETS ÉDUCATIFS

Les walis mettent la pression pour l'accélération des chantiers

Les walis poursuivent leurs visites d'inspection afin de s'enquérir de l'état d'avancement des projets éducatifs à travers les différentes wilayas du pays, en prévision de la rentrée scolaire 2026-2027, indique samedi un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. "Dans le cadre du suivi continu sur le terrain des différents projets du secteur de l'Éducation à travers l'ensemble du territoire national, et en application des instructions du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, visant à garantir la disponibilité des établissements scolaires et à consolider les conditions de scolarisation des élèves en prévision de la rentrée scolaire 2026/2027, les walis poursuivent leurs visites d'inspection afin de s'enquérir de l'état d'avancement des projets éducatifs dans les différentes wilayas du pays", précisé le communiqué. Ces visites ont porté sur "l'inspection des projets de réalisation de nouveaux établissements scolaires, le suivi des opérations d'aménagement, d'extension et de réhabilitation, ainsi que l'inauguration et la réception de plusieurs structures éducatives récemment achevées, reflétant ainsi le souci constant des pouvoirs publics de soutenir le secteur de l'Éducation et de renforcer les infrastructures destinées aux élèves à travers les différentes régions". Elles ont également été l'occasion de réaffirmer l'importance stratégique du secteur de l'Éducation nationale, en tant que secteur prioritaire, notamment à travers le soutien continu à la carte scolaire et à la réduction de la surcharge au sein des établissements éducatifs, afin d'assurer un environnement scolaire propice et d'améliorer la qualité de la prise en charge de la scolarité", ajoute le communiqué.

LÉGISLATIVES

Les résultats définitifs dévoilés

Wassila, B

Les résultats définitifs des élections législatives du 2 juillet dernier, qui ont été dévoilés hier par la présidente de la Cour constitutionnelle, confirment la victoire du FLN qui a obtenu 91 sièges devant le RND (74) et le Front el Moustakbel, propulsé au rang de troisième force politique du pays, avec 56 députés à l'Assemblée nationale populaire.

Le MSP rétrograde à la 4e place avec 46 sièges devant son rival du courant islamiste, le Mouvement el Bina d'Abdelkader Bengrina avec 40 sièges. Deuxième force politique lors des législatives de 2021 avec 65 sièges derrière le FLN (98) et devant le RND (58), le MSP perd 19 sièges à l'APN alors qu'El Bina stagne (40 députés en 2026 contre 39 en 2021).

Par rapport aux résultats provisoires, le FLN et le RND gagnent un siège chacun. Le Front el Moustakbel a perdu trois sièges alors que le MSP et El Bina ont gagné trois députés supplémentaires. Pour le taux de participation, il n'a pas changé : 21,24% au niveau national et 10,75% pour la diaspora.



Mme Aslaoui a indiqué que la Cour constitutionnelle a accepté 43 recours sur 320 déposés. Les autres ont été rejetées. Elle a ajouté que des « irrégularités ayant affecté » la régularité du scrutin ont été enregistrées dans les circonscriptions électorales à Alger, Chlef, Bouira, Djelfa, M'sila, Mila, Oran, Ba-

rika, Ain Ouessara. « À Alger, les bulletins des listes du Front el Moustakbel ont été annulés dans 57 bureaux répartis sur des centres de vote de la commune de Bourouba. À Chlef, les bulletins de vote du RND ont été annulés. A Bouira, des bulletins du Front el Moustakbel ont été également émis. À Ain Ouassera,

des bulletins du FLN ont été annulés », a listé Mme Aslaoui qui a cité d'autres cas de fraude. Le taux de participation aux élections législatives du 2 juillet 2026 s'est établi à 21,24% à l'intérieur du pays et à 10,75% pour la communauté nationale établie à l'étranger, selon les résultats définitifs annoncés par la présidente de la Cour constitutionnelle, Mme Leïla Aslaoui. Animant une conférence de presse consacrée à l'annonce des résultats définitifs des législatives du 2 juillet, Mme Aslaoui a précisé que le nombre d'électeurs inscrits s'élevait à 23.872.756, celui des votants ayant atteint 5.071.020. Le nombre de suffrages exprimés a atteint 4.111.331, et celui des bulletins nuls s'élève à 959.689, a ajouté la présidente de la Cour constitutionnelle.

S'agissant de la communauté nationale établie à l'étranger, le nombre d'électeurs inscrits était de 854.285, contre 91.810 votants, a fait savoir la présidente de la Cour constitutionnelle. Concernant les recours introduits, Mme Aslaoui a fait état de la réception de 320 recours, dont 43 ont été acceptés et 8 rejetés pour vice de forme, tandis que 269 recours ont été rejetés car infondés.

SURCHARGES DES POIDS LOURDS

La Gendarmerie se dote d'équipements modernes de contrôle

Le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base et le Commandement de la Gendarmerie nationale (CGN) ont signé, samedi à Alger, une convention-cadre prévoyant l'équipement des unités de la Gendarmerie nationale (GN) en stations mobiles de pesage destinées à contrôler la charge des véhicules poids lourds et à constater les infractions liées au dépassement des charges légales, dans le but de renforcer la protection des infrastructures routières et de réduire les accidents de la circulation.

La convention a été signée par le directeur général des infrastructures des travaux publics, M. Smail Rabehi, et le directeur des Unités constituées au CGN, le général Mohamed Chibani, en présence du ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, M. Abdelkader Djellaoui, du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi que de représentants du ministère de la Justice et de plusieurs autres secteurs concernés, et ce en marge d'une journée d'étude de sensibilisation sur les dangers de la surcharge des véhicules poids lourds, organisée à l'Ecole supérieure de management des travaux publics (ESMTP) de Sidi Abdallah sous le thème : "Ensemble pour promouvoir la sécurité routière". En vertu de cette convention, les stations mobiles de pesage seront utilisées pour renforcer les contrôles sur le terrain au niveau du réseau routier et autoroutier, contribuant ainsi à la constatation des infractions en matière de surcharge, à la protection des infrastructures et à la réduction des accidents de la circulation. Cette convention constitue "une étape concrète" pour renforcer les mécanismes de contrôle des surcharges, appelant les professionnels du transport et les usagers de la route à respecter les charges légales ainsi que les dispositions du Code de la route, tout en soulignant que la protection des vies humaines et des infrastructures relève d'une responsabilité collective, a souligné M. Djellaoui. La surcharge constitue l'une des principales causes de la dégradation des routes, des ponts et des ouvrages d'art, réduisant leur durée de vie,

outre sa contribution à la survenue d'accidents de la circulation entraînant des pertes humaines et matérielles, a-t-il précisé. Il a également insisté sur l'importance de la coordination entre les différents secteurs, notamment le ministère de la Défense nationale (MDN), représenté par le CGN, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi que le ministère de la Justice, afin de garantir l'efficacité des contrôles et l'application de la loi, affirmant que la prévention et la sensibilisation constituent un pilier essentiel, aux côtés des mesures répressives. De son côté, le Général Mohamed Chibani a souligné que cette convention traduit la coordination entre les différents secteurs pour la mise en œuvre des orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, visant à renforcer le contrôle des infractions au Code de la route, précisant qu'elle définit les mécanismes de dotation du CGN en stations mobiles de pesage et leur utilisation pour constater les infractions liées au dépassement des charges légales. Lors de cette journée d'étude, les représentants des secteurs concernés ont présenté des exposés portant sur les aspects techniques, juridiques et de contrôle liés aux surcharges des véhicules. Le représentant de l'Etablissement national de contrôle technique automobile (ENACTA), a révélé que plus de 6 millions de véhicules ont été soumis au contrôle technique en 2025, entraînant l'immobilisation de 2.139 véhicules et à la soumission de 117.538 autres à une contre-visite, en raison de défaillances ayant touché principalement les systèmes de freinage, de direction et de signalisation. Pour sa part, le représentant du CGN a indiqué que l'Algérie a enregistré au cours de l'année écoulée 7.735 accidents de la circulation ayant entraîné la mort de 2.996 morts et fait 13.504 blessés, tout en soulignant que le facteur humain est à l'origine d'environ 92 % de ces accidents, en raison du non-respect du Code de la route. Le directeur de la maintenance et de l'exploitation du réseau routier au ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, Belabed Ramdane, a, quant à lui, fait savoir que le secteur a acquis 124 équipements



mobiles de mesure de la charge à l'essieu, comprenant des systèmes de pesage sans fil et des stations de contrôle équipées de plateformes et d'indicateurs de pesage permettant la transmission des données à distance. Au terme des travaux de la journée d'étude, les décisions d'affectation des stations mobiles de pesage aux directions des Travaux publics des wilayas de Biskra, Bouira, M'Sila, Bordj Bou Arreridj et Naâma ont été remises.

Djellaoui appelle à lutter contre la surcharge

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a appelé, samedi à Alger, à lutter contre le phénomène de surcharge des véhicules poids lourds, soulignant que ce phénomène constitue une menace directe pour la sécurité routière et les infrastructures et qu'il exige une coordination rigoureuse entre les différents secteurs concernés. Présidant l'ouverture d'une journée d'étude de sensibilisation sur les dangers de la surcharge des véhicules poids lourds, organisée par le ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base en coordination avec le Commandement de la Gendarmerie nationale (CGN), en présence de représentants des secteurs et établissements

concernés, M. Djellaoui a indiqué que la lutte contre la surcharge s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions du nouveau Code de la route visant à renforcer la sécurité routière, à protéger les vies humaines et à préserver les infrastructures nationales. A ce titre, le secteur des Travaux publics "consacre annuellement près de 30% de son budget à l'entretien du réseau routier", a-t-il ajouté, soulignant que "plusieurs mesures ont été prises pour limiter ce phénomène, parmi lesquelles l'adoption de la charge légale par essieu fixée à 13 tonnes dans la conception et la réalisation des routes, le renforcement du système de contrôle des poids grâce à des stations fixes et mobiles, ainsi que le développement du cadre juridique et réglementaire régissant le transport de marchandises". De plus, il a insisté sur le fait que la lutte contre la surcharge nécessite "une coordination permanente entre les différents secteurs, notamment le CGN, le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, ainsi que le ministère de la Justice, en sus du renforcement des campagnes de sensibilisation afin d'ancrer la culture du respect des charges légales auprès des professionnels du transport et des usagers de la route".

RÉSEAUX SOCIAUX

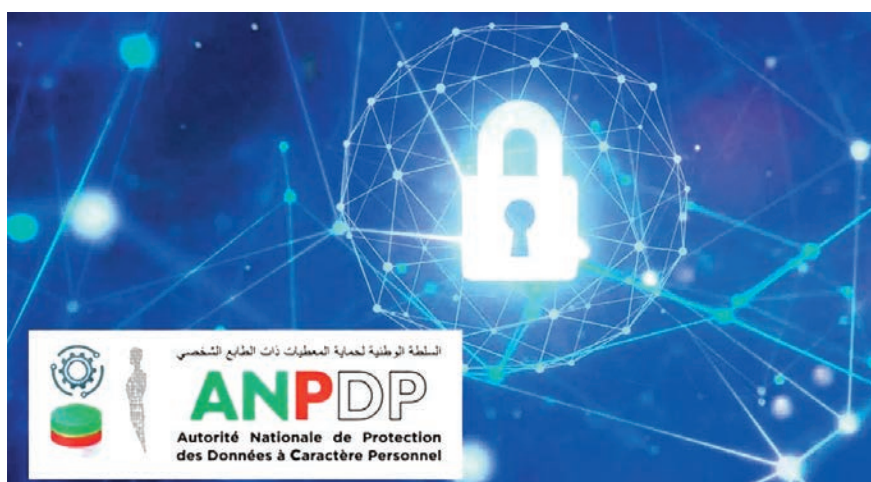
La diffusion d'images sans consentement est interdite

Wassila. B

L'Autorité algérienne pour la protection des données personnelles (ANPDP) a émis une nouvelle délibération concernant la diffusion de données sur internet et les réseaux sociaux. La diffusion est considérée au sens de la loi comme un transfert vers l'étranger dès lors que les renseignements et les données mis en ligne sont accessibles à partir d'autres pays.

En date du 15 juillet 2026, l'Autorité a délibéré au sujet du traitement et de la diffusion d'images et d'enregistrements audiovisuels de personnes physiques via des plateformes numériques et les réseaux sociaux.

Le consentement explicite de la personne concernée est requis. Lorsque la publication ou la diffusion est destinée au public via des plateformes numériques ou des réseaux sociaux, un « consentement explicite », préalable et vérifiable doit être obtenu des personnes concernées, à moins qu'il n'existe une autre disposition légale ou réglementaire prévue par la législation en vigueur, est-il indiqué à l'article 4 de la délibération. Les responsables en charge du traitement ont en outre l'obligation d'informer « clairement et préalablement » les personnes concernées, en leur fournissant en particulier les renseignements liés à l'identité de la personne responsable du traitement, le but de l'enregistrement ou de la prise de photos, les moyens de publication ou de diffusion qui seront utilisés et la durée de conservation des données. Ils sont également tenus de l'informer de ses droits concernant l'accès, la rectification, l'opposition et le retrait du consentement, le cas échéant. L'article 6 de la délibération stipule que la publication d'images ou d'enregistrements audiovi-



suels de personnes physiques via les réseaux sociaux ou les plateformes numériques exploitées par des entités étrangères « est considérée comme un traitement de données à caractère personnel ». Cela implique le transfert de données en dehors du territoire national lorsque ces entités étrangères sont responsables de l'hébergement, du stockage, du traitement et de l'accès à ces données depuis l'extérieur du territoire national.

Dans ce cas, lit-on dans la délibération, le responsable du traitement doit prendre les mesures nécessaires afin d'assurer un niveau de protection adéquat des données transférées, tout en fournissant les informations disponibles concernant l'identité de l'entité destinataire des données et les conditions de traitement qu'elle applique. En plus du droit de saisir les autorités judiciaires, la personne concernée, quand elle estime que le traitement de ses images ou enregistrements audiovisuels ou leur publication via des plateformes numériques ou les réseaux sociaux a été effectué en violation des dispositions de la loi, peut déposer une plainte ou une protestation auprès de l'Autorité nationale de protec-

tion des données personnelles. Un service électronique dédié au dépôt de plaintes et de protestation est mis en place via le site web officiel de l'instance. Les plaintes et les protestations sont examinées par l'Autorité qui prend les mesures qu'elle juge appropriées dans les limites de ses prérogatives. La délibération rappelle en outre les dispositions de la loi relative à la protection des données à caractère personnel qui stipulent que les responsables du traitement sont tenus de prendre les mesures organisationnelles et techniques appropriées pour assurer la sécurité, la confidentialité, l'intégrité et la protection des données contre la destruction, l'altération, la modification, la divulgation ou l'accès non autorisé à toutes les étapes de leur collecte, enregistrement, stockage, utilisation, transfert et diffusion. Ils portent la responsabilité de tout manquement aux obligations qui leur incombent et s'exposent aux actions et mesures qui pourraient prendre l'Autorité ainsi qu'aux peines prévues par la loi n° 18-07 « lorsque les actes commis constituent une infraction ou un crime punissable en vertu de ses dispositions ».

MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES INTERNATIONALES

Un nouveau guide de procédures



R. N

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (MESRS) adopte un nouveau guide de procédures pour harmoniser l'organisation des manifestations scientifiques internationales et d'en renforcer la qualité.

Ce guide de procédures définit un parcours de validation en trois étapes, de l'établissement universitaire jusqu'à la tutelle. Il fixe également les critères d'approbation, les obligations scientifiques ainsi que les modalités de valorisation des

résultats, dans le respect des priorités nationales et de la stratégie d'ouverture de l'université algérienne sur son environnement international.

Adressée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique aux présidents des conférences régionales des universités, en coordination avec les directeurs des établissements d'enseignement supérieur, une circulaire ministérielle précise que ces nouvelles dispositions concernent exclusivement les manifestations scientifiques à dimension internationale. Les universités conservent, en re-

vanche, la pleine compétence pour programmer, organiser et valoriser les manifestations à caractère national ou local à travers leurs instances scientifiques. L'animation scientifique constitue, selon ce guide de procédures, un levier majeur de la vie universitaire. Elle favorise la valorisation des résultats de la recherche, consolide les partenariats avec les universités, les chercheurs et les acteurs socio-économiques, tout en développant la veille scientifique et technologique. Elle contribue également à améliorer la formation des doctorants et des chercheurs grâce aux échanges d'expertise, au partage des connaissances et à la mise en œuvre de projets de coopération. Le MESRS insiste, par ailleurs, sur le respect des principes d'éthique et de déontologie de la recherche, le choix de thématiques en adéquation avec les orientations scientifiques des établis-

sements et la préservation des intérêts nationaux. Les manifestations devront poursuivre des objectifs clairement définis et déboucher sur des résultats concrets susceptibles de répondre aux priorités du pays et d'accompagner son développement scientifique, économique et social.

Le nouveau dispositif soumet toute demande d'organisation d'une manifestation scientifique internationale à un processus d'approbation en trois phases. La première se déroule au sein de l'établissement universitaire. Les manifestations concernées doivent obligatoirement s'inscrire dans les programmes d'activités de l'université. Elles peuvent être proposées par les services centraux, les facultés, les instituts, les départements, les laboratoires, les unités de recherche ainsi que par les groupes et associations scientifiques universitaires agréés.

EDITO

Tebboune incarne la solidarité nationale face à l'épreuve

Wassila. B

Dès son retour d'Allemagne, le président Abdelmadjid Tebboune a incarné, une fois de plus, la proximité et la compassion qui caractérisent son mandat. En se rendant directement à l'hôpital des grands brûlés de Zéralda, il a fait preuve d'un sens aigu des responsabilités et d'une humanité qui dépasse le simple devoir protocolaire.

Cette visite, loin d'être anecdotique, témoigne de la priorité qu'il accorde aux victimes et à leurs familles dans un moment de deuil national. Face à la tragédie de l'orphelinat de Mohammadia, le chef de l'État a su montrer que l'Algérie ne laisse personne au bord du chemin, et que chaque vie, chaque enfant meurtri, est une cause nationale.

Dans les couloirs de l'hôpital, les images du Président au chevet des rescapées ont ému tout le pays. Ses paroles réconfortantes « Inchallah tu vas grandir, tu vas guérir » ne sont pas de simples formules, mais l'expression d'un engagement ferme à panser les plaies physiques et psychologiques de ces jeunes survivants.

En promettant une prise en charge intégrale, y compris la chirurgie esthétique pour effacer les séquelles, Abdelmadjid Tebboune a rassuré non seulement les victimes, mais aussi une opinion publique en quête de réponses et de solidarité. Cette attention aux détails, ce dialogue direct avec les souffrances individuelles, est la marque d'un président qui écoute et qui agit, sans se cacher derrière les protocoles.

Au-delà de la compassion, le président Tebboune a également démontré une vision stratégique pour l'avenir de la santé publique en Algérie.

En exigeant que l'hôpital de Zéralda soit équipé du meilleur matériel au monde et qu'il bénéficie des meilleurs professeurs, il ne se contente pas de répondre à une urgence ; il pose les bases d'une excellence médicale durable. Son insistance à importer des équipements de pointe, même des États-Unis, et à faire de cet établissement un modèle sans équivalent, prouve que sa volonté de moderniser le secteur de la santé est une réalité concrète. Cette détermination à ne rien laisser au hasard, à ne pas se satisfaire du minimum, est le gage d'une Algérie qui se relève et qui innove, même dans l'adversité.

Enfin, cette tragédie, dont l'origine électrique a été établie, rappelle l'importance de la vigilance et de la prévention. Mais elle révèle surtout un président qui assume pleinement ses fonctions de garant de l'unité et de la protection nationale.

En supervisant personnellement la prise en charge des blessés et en ordonnant des moyens exceptionnels, Abdelmadjid Tebboune envoie un message limpide : l'État est debout, solidaire et déterminé à transformer chaque épreuve en leçon pour un avenir plus sûr. Son action, à la fois humaine et pragmatique, mérite le soutien de tous les Algériens, car elle incarne cette République attentive et protectrice que nous voulons bâtir ensemble.

CANICULES EN EUROPE

Plus de 200.000 décès en quatre ans



Plus de 200.000 personnes sont décédées des suites de la chaleur en Europe au cours des quatre dernières années, a indiqué le directeur régional de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'Europe, Hans Kluge. "Rien qu'au cours des quatre dernières années, entre 2022 et 2025, plus de 200.000 personnes sont mortes à cause de la chaleur dans la région Europe de l'OMS", a affirmé M. Kluge, pertinent qu'"au cours des 20 dernières années, la mortalité aux fortess a augmenté de 30%". "Ce ne sont pas des prévisions, c'est une réalité", at-il souligné, rappelant que les données récentes de l'OMS, faisant état de plus de 10.000 décès excédentaires liés aux températures enregistrées cet été, ne concernent que cinq pays de la région. Depuis le mois de mai, l'Europe connaît des températures exceptionnelles, avec des photos dépassant les 40 degrés Celsius, poussant plusieurs pays à renforcer leurs mesures de prévention. Pour l'OMS, cette nouvelle vague de chaleur confirme une tendance désormais incontestable : l'Europe, qui se réchauffe deux fois plus rapidement que la moyenne mondiale, fait face à une urgence à la fois climatique et sanitaire.

EBOLA EN RDC

Le transport des dépouilles menace d'étendre l'épidémie

Le transport des dépouilles entre différentes localités de l'est de la République démocratique du Congo (RDC), en pleine lutte contre l'épidémie d'Ebola, risque d'alimenter la propagation du virus, alerte les agences des Nations unies. Pour les agences onusiennes, le transport des dépouilles afin de permettre aux victimes d'être enterrées dans leur communauté d'origine, constitue un défi majeur. Lors d'un point de presse à Genève, vendredi, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a souligné la difficulté de concilier les exigences du respect des traditions et les impératifs de santé publique. "Lorsqu'ils sont sur le point de mourir, les proches essaient de venir récupérer les corps et de les ramener dans leur propre communauté afin de leur offrir un enterrement digne, dans leur terre natale, ce que tout le monde souhaiterait

faire dans n'importe quel autre contexte", a expliqué le porte-parole de l'OMS, Christian Lindmeier. Pour les équipes de terrain, l'un des principaux défis consiste désormais à gagner la confiance des communautés. Les autorités sanitaires s'efforcent de convaincre les familles qu'il est possible d'organiser des funérailles dignes tout en respectant les protocoles de sécurité. Selon l'OMS, l'adhésion des populations est aujourd'hui également déterminante que les mesures médicales pour enrayer l'épidémie. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) souligne, de son côté, que plus de 60% des décès sont constants dans les communautés, où certaines familles hésitent encore à signaler les cas suspects, à accepter la prise en charge des malades ou à confier les corps aux équipes chargées des inhumations sécurisées. "Si

nous ne gérons pas correctement les corps, si nous n'impliquons pas la communauté... cela signifie qu'il y aura plus de propagation au sein de la population", a prévenu Andrew Mbala, expert de l'OIM. Cette mise en garde intervient alors que l'épidémie est devenue la troisième plus importante jamais enregistrée. Elle progresse également plus rapidement que toutes les précédentes au cours de leur premier mois d'évolution. "A titre de comparaison, l'épidémie d'Ebola de 2018-2019 en RDC avait mis plus de dix mois pour atteindre les 2.000 cas confirmés", a rappelé M. Lindmeier. Autre sujet de préoccupation : plus de 80 % des nouvelles infections dues à la souche Bundibugyo sont détectées en dehors des listes de contacts connus, signe que des chaînes de transmission échappent encore à la surveillance sanitaire.

VENEZUELA

Le bilan du double séisme dépasse les 5.000 morts

Le bilan du double séisme du 24 juin au Venezuela dépasse les 5.000 morts, selon un nouveau bilan, toujours provisoire, publié vendredi par le président du Parlement, Jorge Rodriguez. Au moins 5.069 personnes ont perdu la vie lors des deux séismes meurtriers de magnitude 7,2 et 7,5 qui ont frappé à 39 secondes d'intervalle le

nord du pays, particulièrement l'Etat de La Guaira, voisin de la capitale Caracas. Le dernier bilan était de 4.930 morts jeudi, celui des blessés restait à 16.740. Selon les chiffres officiels, plus de 850 immeubles ont été endommagés et 190 se sont totalement effondrés.

GUINÉE

Au moins trois morts dans l'effondrement d'un immeuble à Conakry

Au moins trois personnes ont trouvé la mort et plusieurs autres ont été blessées après l'effondrement d'un immeuble de neuf étages à Ratoma, dans la banlieue de Conakry, a rapporté samedi des médias. Les premiers éléments recueillis sur place indiquant que l'effondrement, dans la nuit de jeudi à vendredi, de cet immeuble en construction,

pourrait être lié aux fortes pluies qui se sont abattues sur la capitale guinéenne. Le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire, Mohamed Lamine Sy Savané, s'est rendu sur place en compagnie d'autres responsables gouvernementaux et des autorités communales de Ratoma afin d'évaluer l'ampleur des dégâts.

"Il ya eu trois cas de décès et nous avons pu évacuer plusieurs personnes qui y étaient. Les blessés sont admis à l'Hôpital de l'amitié sino-guinéenne", at-il expliqué. Les opérations de recherche et de déblayement se poursuivaient vendredi dans l'espoir de retrouver d'éventuelles personnes encore ensevelies sous les déclins.

NORVÈGE

Un incendie détruit plus d'une centaine de logements

Un incendie dans une maison à Drammen, ville située à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest d'Oslo, s'est propagé et détruit une centaine de logements vendredi, a annoncé la police norvégienne. Des hélicoptères de lutte anti-incendies survolaient en soirée la zone pour tenter d'éteindre le feu qui continuait de se développer, selon les images des médias norvégiens. "Plus de 100 logements ont été entièrement

détruits", a dit Frode Presthus, chef des opérations de police, aux médias norvégiens lors d'un point presse, précisant qu'un drone survolait la zone pour évaluer l'étendue des dégâts. Plusieurs centaines de personnes ont été évacuées et un pompier a été légèrement blessé, a précisé le responsable de la police, ajoutant qu'aucun disparu n'était signalé. Glenn Espen Kustner, un responsable du centre d'appel d'urgence de la ville, a indiqué à

l'agence NTB qu'une soixantaine de pompiers était sur place mais que le réseau d'eau de la commune n'était pas conçu pour supporter les volumes d'eau requis. Des camions citernes ont été envoyés sur place pour compléter l'alimentation en eau. Le terrain est escarpé et les habitations sont très proches les unes des autres et ce sont beaucoup de logements anciens en bois qui ont pris en feu, a ajouté le responsable des situations

d'urgence. Dans l'après-midi, la police avait diffusé une alerte à l'intention des habitants des quartiers proches de l'incendie, les invitant à fermer leurs portes et fenêtres et à couper la ventilation. Le premier signalement de l'incendie depuis une maison a été fait à environ 15H40 (13H40 GMT), et le temps chaud et sec a favorisé la propagation des flammes.

SOUDAN

L'armée annonce des avancées sur cinq fronts du conflit au cours de la première quinzaine de juillet

Les Forces armées soudanaises ont annoncé avoir réalisé des avancées militaires sur cinq fronts du conflit au cours de la première quinzaine de juillet. Dans un communiqué publié jeudi, les forces armées soudanaises affirment avoir détruit des centaines de véhicules appartenant aux Forces de soutien rapide (FSR) et reprennent le contrôle de la ville de Kurmuk, dans l'Etat du Nil Bleu, alors que les affrontements se prolongent dans plusieurs régions du pays. Elles indiquent que les opérations menées entre le 1er et le 15 juillet ont permis de détruire 205 véhicules des FSR, dont des véhicules militaires et des camions transportant du matériel et d'abattre quatre drones. Selon le communiqué, les opérations ont concerné plusieurs zones, où 76 véhicules et 17 camions ont été détruits sur le front du Darfour, 19 véhicules dans le Kordofan du Sud et 54 véhicules dans le Kordofan du Nord. L'armée affirme également avoir abattu quatre drones, dont trois dans ces secteurs et un autre sur le front du Nil Blanc. Dans l'Etat du Nil Bleu, les Forces armées soudanaises annoncent avoir repris le contrôle de la ville de Kurmuk et des zones avoisinantes à l'issue de violents combats, précisant avoir détruit 56 véhicules, saisi 21 autres, ainsi que des armes, des munitions, des équipements de communication et de brouillage. L'armée soudanaise affirme poursuivre ses opérations dans les différentes zones de conflit afin de "nettoyer" le pays des Forces de soutien rapide et rétablir la sécurité et la stabilité. Les combats, qui se poursuivent depuis avril 2023, continuent cependant de provoquer une grave crise humanitaire, marquée par des déplacements massifs de populations et une dégradation des conditions de vie dans plusieurs régions. Le Soudan est en proie depuis plus de deux ans à un conflit opposant l'armée aux Forces de soutien rapide, qui a fait des milliers de morts et déplacé des millions de personnes, malgré les efforts régionaux et internationaux visant à parvenir à un accord mettant fin aux hostilités.

BARRES ASYMÉTRIQUES

Skye Blakely salue l'excellence de Kaylia Nemour

La gymnaste américaine Skye Blakely, championne du monde par équipes avec les Etats-Unis et spécialiste des barres asymétriques, a rendu un vibrant hommage à l'Algérienne Kaylia Nemour, estimant que la championne olympique "ne se fixe aucune limite" dans la construction de ses enchaînements sur cet agrès.

Dans une récente interview, Blakely a souligné l'influence qu'exerce désormais Nemour sur les meilleures gymnastes de la planète, affirmant que les prestations de l'Algérienne l'incitent à repousser ses propres limites techniques.

"J'ai l'impression que Kaylia ne met aucune limite à ce qu'elle peut proposer dans son enchaînement aux barres asymétriques. Cela m'encourage à voir mon propre enchaînement différemment et à croire qu'il ne devrait y avoir aucun plafond à la difficulté que je peux atteindre", a déclaré la gymnaste américaine. Ces propositions témoignent de la reconnaissance dont bénéficient désormais Kaylia Nemour au sein de l'élite mondiale de la gymnastique artistique. Référence incontournable aux barres asymétriques, l'Algérienne est considérée comme l'une des athlètes ayant le plus contribué à faire évoluer les standards techniques de cet agrès grâce à

des enchaînements d'une difficulté et d'une originalité exceptionnelles.

Le fait qu'une gymnaste de premier plan de la sélection américaine cite Nemour comme source d'inspiration, illustre l'impact de la championne algérienne sur l'évolution de la discipline, son approche innovante influençant désormais la manière dont ses concurrents conçoivent leurs exercices.

Sacrée championne olympique en 2024, Kaylia Nemour continue ainsi d'affirmer son statut de figure majeure de la gymnastique mondiale, son rayonnement dépassant désormais le cadre des compétitions pour inspirer les meilleurs spécialistes internationaux.

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DU SPORT UNIVERSITAIRE

Lancement d'une plateforme numérique et d'un site officiel dès la saison 2026-2027

La Fédération algérienne du sport universitaire (FASU) procédera au lancement de sa plateforme numérique et de son site web officiel à compter de la saison universitaire 2026-2027, à-on informé samedi auprès de cette instance.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la Fédération visant à moderniser sa gestion administrative et sportive, à accélérer sa transition numérique et à renforcer la communication avec l'ensemble des acteurs du sport universitaire, a indiqué la même source.

La nouvelle plateforme offrira un espace numérique intégré regroupant plusieurs services en ligne, notamment les inscriptions, le suivi des activités et des compétitions, la publication des résultats, la diffusion des correspondances et des documents officiels, ainsi que le suivi des différents programmes de la Fédération. L'objectif étant de promouvoir davantage la transparence, l'efficacité et la célébrité dans la circulation de l'information.

La FASU a souligné, en outre, que ce projet constitue une nouvelle avancée pour le sport universitaire algérien et une étape stratégique dans la mise en place d'une gouvernance moderne fondée sur la numérisation et l'innovation. Cette démarche vise à accompagner l'évolution du sport universitaire aux niveaux continental et international, tout en rapprochant les services de la Fédération de l'ensemble de la communauté universitaire à travers le pays.

Le bureau exécutif de la Fédération a approuvé les deux projets lors de sa réunion tenue vendredi, ajoute la même source.

A l'issue de cette réunion, le président de la FASU a exprimé sa gratitude à tous les contributeurs ayant participé à la réussite de la première scène nationale, organisée la semaine dernière à Oran, saluant particulièrement les membres du comité d'organisation, de la commission des bénévoles et de la commission de communication de la Fédération.

Il a également appelé à poursuivre le travail dans un esprit d'équipe et à redoubler d'efforts en prévision des prochaines échéances, notamment les Jeux africains universitaires, prévus au cours du dernier trimestre de l'année en Egypte, afin d'assurer une participation algérienne à la hauteur des ambitions nationales et reflétant les progrès réalisés par le sport universitaire, ainsi que le soutien accordé à ce secteur par l'Etat algérien et le ministère des Sports.

CHAMPIONNATS NORD-AFRICAINS U18

L'Algérie démarre fort avec huit médailles, dont trois en or

Le coureur de haies Akram Sek (110 mètres/haies), le sprinteur Yasser Bouhadjla (200 mètres) et la sauteuse Sarah Lisa Ouââba (longueur) ont offert à l'Algérie ses trois premières médailles d'or aux Championnats nord-africains des moins de 18 ans actuellement en cours dans la ville frontale de Aïn Draham (Tunisie), après avoir remporté leurs épreuves respectives, disputées vendredi, lors de la première journée de compétition.

Une moisson bonifiée par cinq médailles d'argent, glanées par Rym Boutebbakh (longueur), Sarah Tayer (200 mètres), Zakaria Rakouâ (200 mètres), Adem Louni (110 mètres/haies) et Zakaria Bouguettaya (1500 mètres). La compétition se déroule les 17 et 18 juillet à Aïn Draham. L'Algérie y participe avec les athlètes (garçons et filles) ayant réussi les minima de qualification aux prochains Championnats arabes de la catégorie, prévus au mois de septembre en Egypte.

La délégation algérienne a rallié la Tunisie



mercredi par route, alors que le retour au pays a été programmé pour le dimanche 19 juillet, au lendemain de la clôture de la compétition.

Ces Championnats nord-africains s'inscri-

vent dans le cadre du programme de préparation des jeunes internationaux algériens en prévision des échéances importantes à venir, dont les Championnats arabes U18.

FOOTBALL / LIGUE 2 AMATEUR

Badr-Eddine Abid s'engage avec l'USM El Harrach

L'USM El Harrach, sociétaire du Groupe Centre-Ouest de la Ligue 2 amateur de football, a annoncé vendredi le recrutement de l'attaquant Badr-Eddine Abid, en provenance de l'USM Annaba.

Agé de 27 ans, Abid était convoité par plusieurs clubs durant ce mercato estival, et il était sur le point de s'engager avec le CA Batna, pensionnaire du Groupe Centre-Est de la Ligue 2 amateur, avant de se rabattre finalement sur "le projet" harrachi.

Il emboîte le pas à trois autres nouvelles recrues, qui s'étaient engagées avec le club banlieusard quelques heures plus tôt dans la matinée de ce vendredi.

Il s'agit des défenseurs centraux Akrem Harouni et Adel Amaouche, en provenance du

NRB Telaghma et du Hilal Chelghoum Laïd, ainsi que l'attaquant Hemza Boubekour, en provenance de l'ASO Chlef, sans oublier le jeune milieu de terrain Bouaziz Kouceïla, qui a rempli pour une autre saison, presque au même moment. L'USMH a été très active sur le marché des transferts au cours des dernières 72 heures, engageant une bonne petite dizaine de nouveaux joueurs, susceptibles de l'aider à reconstituer une nouvelle équipe compétitive. En effet, quelques heures seulement après avoir confié les commandes techniques au coach Rachid Terraï, en tant qu'entraîneur en chef de son équipe première, la direction Harrachie a engagé Lazhar Redjimi, qui était son adjoint pendant la saison écoulée sur le banc de l'USM Annaba.

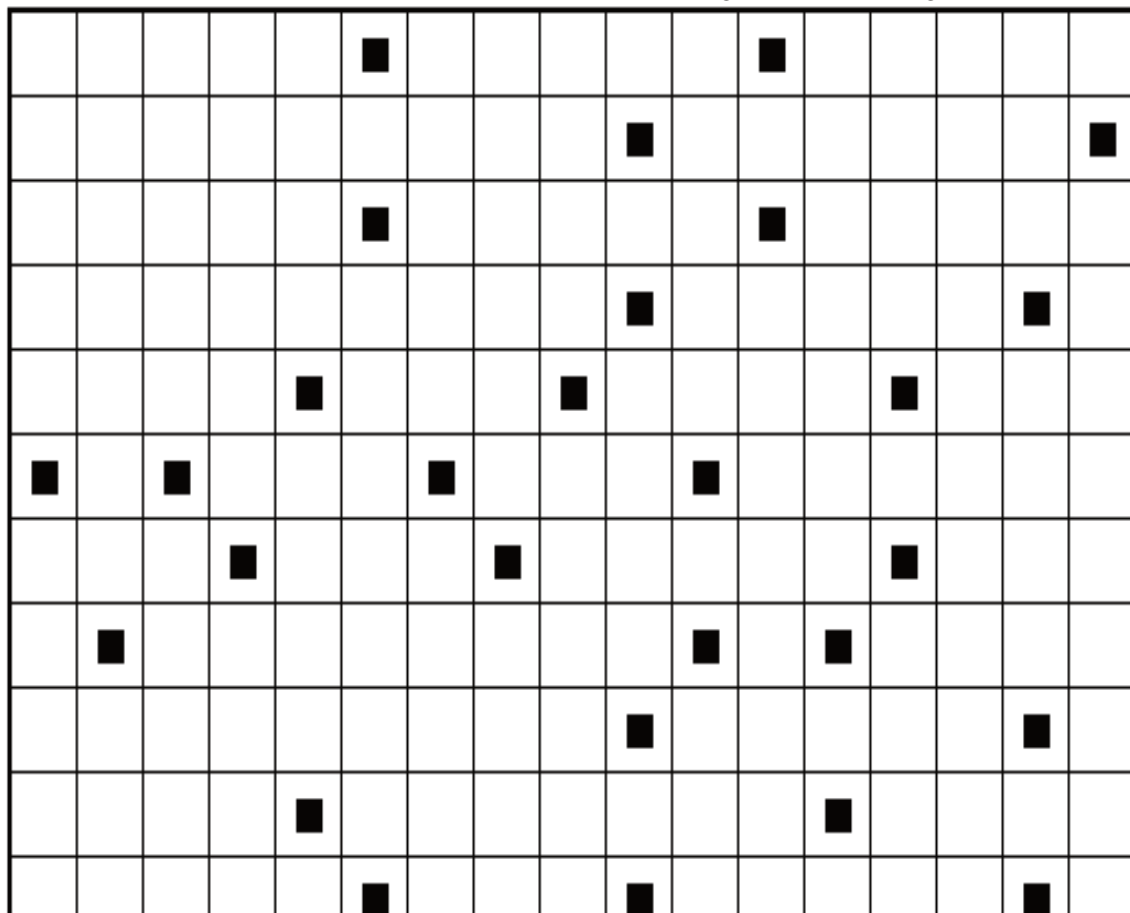
Après quoi, elle a dévoilé l'identité de ses quatre premières recrues pour la nouvelle saison 2026-2027, à savoir : le gardien de but Walid Ouabdi (JSD Jijel), l'attaquant Mohamed Grioua (USM Annaba), le milieu de terrain Ahmed Gagaâ (ES Mostaganem), ainsi que le défenseur Abdallah Fettache (MO Béjaïa).

Des opérations de recrutement et de renouvellement qui devraient se prolonger pendant les prochains jours, jusqu'à reconstituer une nouvelle équipe compétitive, capable de jouer les premiers rôles.



Mots casés

Casez les mots ou sigles suivants dans la grille



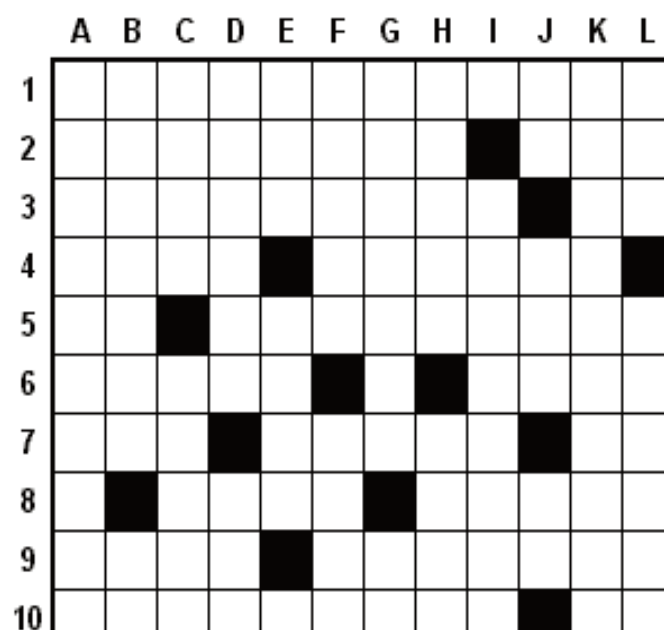
- 3 -	- 4 -	- 5 -	- 6 -	- 7 -
ANE	EMEU	ABRIS	BIPLAN	ACARIEN
BOA	ERRE	ALEPH	EVASES	AILERON
ERS	INNE	ANALE	LIRONT	IRRIGUA
NEE	MINI	APNEE	RENTRA	PREVUES
NET	ONCE	ATRES	TARIRA	
NID	ORES	BEERA		
POU	ORME	BRISE		
REA	PORC	DESIR		
RUS	RELU	ELIRE		
SAE	RENE	EPIEE		
TIR	RIPE	HUEES		



Jeu des **7 Terreurs**



Mots croisés



Horizontalement

- 1 - Il dit la même chose, mais avec d'autres mots
- 2 - Disparu - Mise en ordre
- 3 - Marquait d'un sillon - Obligation de scout
- 4 - Beau bleu - Elimina
- 5 - Acquiescement d'autrefois - En souplesse
- 6 - Adoucissement - Demande avec déférence
- 7 - Emportement classique - Pas très dispose - Symbole du 38
- 8 - Faire parler ses sabots - Artiste spécialiste des accumulations
- 9 - Employer - Egalisée
- 10- Actions amoureuses - Sinistres initiales

Verticalement

- A - Magazine
- B - Progresser - Elu pour l'agenda
- C - Coup de commando - Faire face
- D - Disposé en tore - Gibier pour les anciens
- E - Parasite de l'humanité - Pronom pour madame
- F - Têtes de cochons - Vallée pyrénéenne
- G - Joviales - Il vaut bien le platine
- H - Refuge sûr - Crotté
- I - Atténuas
- J - Mot de liaison - Asticot - Manganèse au labo
- K - Donnais un aspect citadin
- L - Aber - Pas très reluisantes



Le plus jeune tueur en série du monde a été arrêté à l'âge de huit ans pour trois meurtres !

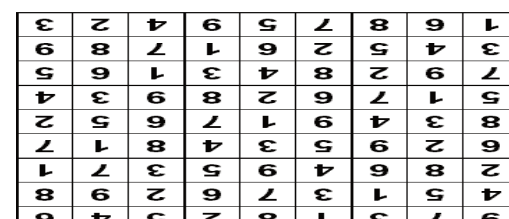
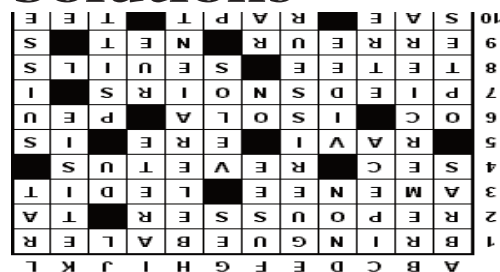
En juin 2007, Amardeep Sada, également connu sous le nom d'Amarjeet Sada, est devenu le plus jeune tueur en série du monde après avoir été arrêté pour le meurtre de trois enfants dans le village de Begusaray, en Inde.

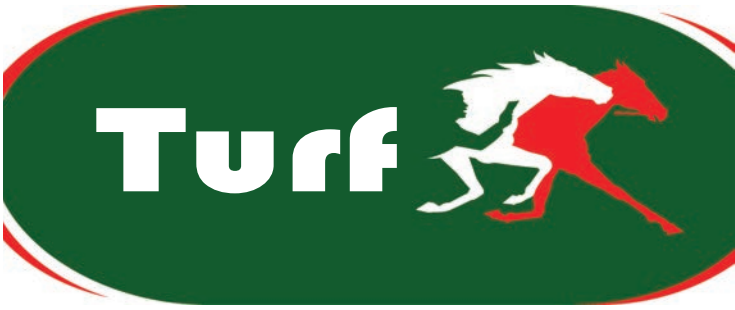
Sada a commencé à tuer environ un an avant d'être finalement remis aux autorités. En d'autres termes, il n'avait que sept ans lorsque ces crimes ont commencé. Toutes ses victimes étaient des bébés du village local, le plus âgé étant sa soeur âgée de huit mois qu'il a tuée en l'étranglant, sa deuxième victime était sa cousine qui avait six mois et sa dernière victime était la fille d'un voisin, Sada l'a tuée en la frappant à coups de brique avant de l'enterrer. La famille de Sada a tenté de dissimuler ses crimes avant que l'enfant ne soit dénoncé par des villageois.

Sada a été heureux d'admettre les meurtres, il a même amené les villageois sur les lieux de son dernier crime et les a aidés à récupérer le corps.

Les lois de condamnations en Inde ont empêché Sada de faire face à des conséquences juridiques à vie. En effet, la peine la plus longue à laquelle le jeune tueur en série pouvait être condamné était trois ans dans un établissement pour mineurs. Il y avait beaucoup de questions sur l'état mental de Sada et les informations concernant sa condamnation n'ont pas été rendues publiques.

Solutions





MEMO-COURSES Par Zeggai Abdelkader

Hippodrome de Laghouat 20/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.000m	Hippodrome de Barika 19/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.400m	Hippodrome d'El-Eulma 18/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.100m																																																																																																																																				
<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er SNOOZI</td><td>D. MABROUK</td><td>56</td></tr><tr><td>2ème MORDJANE</td><td>A. KOUAOUCI</td><td>56</td></tr><tr><td>3ème ZAYBAK</td><td>T. LAZREG</td><td>54</td></tr><tr><td>4ème KYLANE</td><td>D. BOUBAKRI</td><td>52</td></tr><tr><td>5ème QUANTAR</td><td>R. BAGUIRA</td><td>54</td></tr><tr><td>6ème OUM EL KHAIR</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>52</td></tr><tr><td>7ème KARHASSE</td><td>T. MEGOUCI</td><td>55</td></tr><tr><td>8ème KALISSI DE SERSOU</td><td>W. HAMOUL</td><td>52</td></tr><tr><td>9ème HAMDA</td><td>M. SEMMAHI</td><td>56</td></tr><tr><td>10ème MAROUTANIA</td><td>O. CHEBBAH</td><td>54</td></tr><tr><td>11ème IZDIHAR CAYROU</td><td>B. BAGUIRA</td><td>55</td></tr><tr><td>12ème JINAMOLA</td><td>AB. SEMGHOUNI</td><td>53</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er SNOOZI	D. MABROUK	56	2ème MORDJANE	A. KOUAOUCI	56	3ème ZAYBAK	T. LAZREG	54	4ème KYLANE	D. BOUBAKRI	52	5ème QUANTAR	R. BAGUIRA	54	6ème OUM EL KHAIR	AP/ Y. CHELLAL	52	7ème KARHASSE	T. MEGOUCI	55	8ème KALISSI DE SERSOU	W. HAMOUL	52	9ème HAMDA	M. SEMMAHI	56	10ème MAROUTANIA	O. CHEBBAH	54	11ème IZDIHAR CAYROU	B. BAGUIRA	55	12ème JINAMOLA	AB. SEMGHOUNI	53	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er SOROUR EL MESK</td><td>S. BENYETTOU</td><td>55</td></tr><tr><td>2ème JOUHARAT HODNA</td><td>MS. AIDA</td><td>55</td></tr><tr><td>3ème GET UP</td><td>D. MABROUK</td><td>57</td></tr><tr><td>4ème CALOUE</td><td>A. KOUAOUCI</td><td>55</td></tr><tr><td>5ème BORDJ EL ARABE</td><td>AH. CHAABI</td><td>57</td></tr><tr><td>6ème NOUR ECHAMS</td><td>AB. AIDA</td><td>55</td></tr><tr><td>7ème VITATUNE</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>52</td></tr><tr><td>8ème OUALOUNDA</td><td>O. CHEBBAH</td><td>55</td></tr><tr><td>9ème DJAWDA EL MESK</td><td>JJ/ H. DJAIET</td><td>52</td></tr><tr><td>10ème RISTA</td><td>I. GRAOUI</td><td>57</td></tr><tr><td>11ème HOULOUEAT EL MESK</td><td>B. TARCHAG</td><td>55</td></tr><tr><td>12ème MANDARINA</td><td>A. BENZERGA</td><td>51</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er SOROUR EL MESK	S. BENYETTOU	55	2ème JOUHARAT HODNA	MS. AIDA	55	3ème GET UP	D. MABROUK	57	4ème CALOUE	A. KOUAOUCI	55	5ème BORDJ EL ARABE	AH. CHAABI	57	6ème NOUR ECHAMS	AB. AIDA	55	7ème VITATUNE	AP/ Y. CHELLAL	52	8ème OUALOUNDA	O. CHEBBAH	55	9ème DJAWDA EL MESK	JJ/ H. DJAIET	52	10ème RISTA	I. GRAOUI	57	11ème HOULOUEAT EL MESK	B. TARCHAG	55	12ème MANDARINA	A. BENZERGA	51	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1ère NADJMET ESAHRA</td><td>A. KOUAOUCI</td><td>56</td></tr><tr><td>2ème TF WADHA</td><td>AB. ATALLAH</td><td>54</td></tr><tr><td>3ème VIKAS TUNE</td><td>AB. AIDA</td><td>55</td></tr><tr><td>4ème BARBAROUS</td><td>B. BERRAH</td><td>54</td></tr><tr><td>5ème FADHEL</td><td>T. LAZREG</td><td>55</td></tr><tr><td>6ème SADRATA</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>50</td></tr><tr><td>7ème AMIR ECHARQ</td><td>T. ALI OUAR</td><td>55</td></tr><tr><td>8ème KAID AL MAJD</td><td>S. BENYETTOU</td><td>57</td></tr><tr><td>9ème GHOURBA</td><td>CH. ATALLAH</td><td>54</td></tr><tr><td>10ème AMIR JAMRA</td><td>JJ/ S. ATALLAH</td><td>53</td></tr><tr><td>11ème MANSOUR EL MAYDAN</td><td>F. CHAABI</td><td>55</td></tr><tr><td>12ème IMEN LAKRAD</td><td>A. HAMIDI</td><td>55</td></tr><tr><td>13ème RAZOUNE EL MAJD</td><td>M. HARECHE</td><td>51</td></tr><tr><td>14ème AZINA</td><td>Y. LOUCIFI</td><td>57</td></tr><tr><td>15ème MABROUKET EL HOCEIN</td><td>A. HADDOUCHE</td><td>55</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1ère NADJMET ESAHRA	A. KOUAOUCI	56	2ème TF WADHA	AB. ATALLAH	54	3ème VIKAS TUNE	AB. AIDA	55	4ème BARBAROUS	B. BERRAH	54	5ème FADHEL	T. LAZREG	55	6ème SADRATA	AP/ Y. CHELLAL	50	7ème AMIR ECHARQ	T. ALI OUAR	55	8ème KAID AL MAJD	S. BENYETTOU	57	9ème GHOURBA	CH. ATALLAH	54	10ème AMIR JAMRA	JJ/ S. ATALLAH	53	11ème MANSOUR EL MAYDAN	F. CHAABI	55	12ème IMEN LAKRAD	A. HAMIDI	55	13ème RAZOUNE EL MAJD	M. HARECHE	51	14ème AZINA	Y. LOUCIFI	57	15ème MABROUKET EL HOCEIN	A. HADDOUCHE	55						
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er SNOOZI	D. MABROUK	56																																																																																																																																				
2ème MORDJANE	A. KOUAOUCI	56																																																																																																																																				
3ème ZAYBAK	T. LAZREG	54																																																																																																																																				
4ème KYLANE	D. BOUBAKRI	52																																																																																																																																				
5ème QUANTAR	R. BAGUIRA	54																																																																																																																																				
6ème OUM EL KHAIR	AP/ Y. CHELLAL	52																																																																																																																																				
7ème KARHASSE	T. MEGOUCI	55																																																																																																																																				
8ème KALISSI DE SERSOU	W. HAMOUL	52																																																																																																																																				
9ème HAMDA	M. SEMMAHI	56																																																																																																																																				
10ème MAROUTANIA	O. CHEBBAH	54																																																																																																																																				
11ème IZDIHAR CAYROU	B. BAGUIRA	55																																																																																																																																				
12ème JINAMOLA	AB. SEMGHOUNI	53																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er SOROUR EL MESK	S. BENYETTOU	55																																																																																																																																				
2ème JOUHARAT HODNA	MS. AIDA	55																																																																																																																																				
3ème GET UP	D. MABROUK	57																																																																																																																																				
4ème CALOUE	A. KOUAOUCI	55																																																																																																																																				
5ème BORDJ EL ARABE	AH. CHAABI	57																																																																																																																																				
6ème NOUR ECHAMS	AB. AIDA	55																																																																																																																																				
7ème VITATUNE	AP/ Y. CHELLAL	52																																																																																																																																				
8ème OUALOUNDA	O. CHEBBAH	55																																																																																																																																				
9ème DJAWDA EL MESK	JJ/ H. DJAIET	52																																																																																																																																				
10ème RISTA	I. GRAOUI	57																																																																																																																																				
11ème HOULOUEAT EL MESK	B. TARCHAG	55																																																																																																																																				
12ème MANDARINA	A. BENZERGA	51																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1ère NADJMET ESAHRA	A. KOUAOUCI	56																																																																																																																																				
2ème TF WADHA	AB. ATALLAH	54																																																																																																																																				
3ème VIKAS TUNE	AB. AIDA	55																																																																																																																																				
4ème BARBAROUS	B. BERRAH	54																																																																																																																																				
5ème FADHEL	T. LAZREG	55																																																																																																																																				
6ème SADRATA	AP/ Y. CHELLAL	50																																																																																																																																				
7ème AMIR ECHARQ	T. ALI OUAR	55																																																																																																																																				
8ème KAID AL MAJD	S. BENYETTOU	57																																																																																																																																				
9ème GHOURBA	CH. ATALLAH	54																																																																																																																																				
10ème AMIR JAMRA	JJ/ S. ATALLAH	53																																																																																																																																				
11ème MANSOUR EL MAYDAN	F. CHAABI	55																																																																																																																																				
12ème IMEN LAKRAD	A. HAMIDI	55																																																																																																																																				
13ème RAZOUNE EL MAJD	M. HARECHE	51																																																																																																																																				
14ème AZINA	Y. LOUCIFI	57																																																																																																																																				
15ème MABROUKET EL HOCEIN	A. HADDOUCHE	55																																																																																																																																				
Hippodrome de M'Sila 17/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.800m	Hippodrome de Zemmouri 16/04/2026 Trot Attelé - Distance: 2.500m	Hippodrome d'El-Eulma 15/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.300m																																																																																																																																				
<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1ère FREHA</td><td>MS. AIDA</td><td>57</td></tr><tr><td>2ème MYLAN</td><td>S. BENYETTOU</td><td>56</td></tr><tr><td>3ème SARA AL DJANOUB</td><td>T. LAZREG</td><td>56</td></tr><tr><td>4ème BALADI</td><td>AH. CHAABI</td><td>56</td></tr><tr><td>5ème TANOUBIA</td><td>M. THAMEUR</td><td>55</td></tr><tr><td>6ème GHAZIYA</td><td>F. CHAABI</td><td>55</td></tr><tr><td>7ème RAI HANE EL JANA</td><td>CH. ATALLAH</td><td>54</td></tr><tr><td>8ème AIMRAT ESSAHRA</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>52</td></tr><tr><td>9ème BESSMA</td><td>A. HAMIDI</td><td>54</td></tr><tr><td>10ème VIBIORE</td><td>AN. CHAABI</td><td>53</td></tr><tr><td>11ème GHARAMA</td><td>EH. CHAABI</td><td>54</td></tr><tr><td>12ème DERB EL ABTAL</td><td>T. ALI OUAR</td><td>57</td></tr><tr><td>retiré TAHRIR</td><td>MS. GUEHIOUCHE</td><td>55</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1ère FREHA	MS. AIDA	57	2ème MYLAN	S. BENYETTOU	56	3ème SARA AL DJANOUB	T. LAZREG	56	4ème BALADI	AH. CHAABI	56	5ème TANOUBIA	M. THAMEUR	55	6ème GHAZIYA	F. CHAABI	55	7ème RAI HANE EL JANA	CH. ATALLAH	54	8ème AIMRAT ESSAHRA	AP/ Y. CHELLAL	52	9ème BESSMA	A. HAMIDI	54	10ème VIBIORE	AN. CHAABI	53	11ème GHARAMA	EH. CHAABI	54	12ème DERB EL ABTAL	T. ALI OUAR	57	retiré TAHRIR	MS. GUEHIOUCHE	55	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er CODEX BOURBON</td><td>ABM BOUBAKRI</td><td>2.250</td></tr><tr><td>2ème JANIEDOR</td><td>R. TARZOUT</td><td>2.525</td></tr><tr><td>3ème ECLAIR DE L'ELLE</td><td>T. BELHABCHIA</td><td>2.525</td></tr><tr><td>4ème FUEGO POTERIE</td><td>A. BENAYAD</td><td>2.250</td></tr><tr><td>5ème HUMPHREY</td><td>AM. BENDJEKIDEL</td><td>2.525</td></tr><tr><td>6ème CACTUS D'YVEL</td><td>N. TIAR</td><td>2.500</td></tr><tr><td>7ème DRAGA D'ALOUETTE</td><td>N. MEZIANI</td><td>2.500</td></tr><tr><td>8ème EMILIA STAR</td><td>SA. FOUZER</td><td>2.500</td></tr><tr><td>retirée BISCOTTE DE CARSI</td><td>AL. BENDJEKIDEL</td><td>2.500</td></tr><tr><td>distancé IRISH PAULO</td><td>S. FOUZER</td><td>2.525</td></tr><tr><td>tombé VIPSOS DE GUEZ</td><td>A. BENHABRIA</td><td>2.525</td></tr><tr><td>arrêté DESTIN DE L'AUBE</td><td>M. HAMLIL</td><td>2.525</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er CODEX BOURBON	ABM BOUBAKRI	2.250	2ème JANIEDOR	R. TARZOUT	2.525	3ème ECLAIR DE L'ELLE	T. BELHABCHIA	2.525	4ème FUEGO POTERIE	A. BENAYAD	2.250	5ème HUMPHREY	AM. BENDJEKIDEL	2.525	6ème CACTUS D'YVEL	N. TIAR	2.500	7ème DRAGA D'ALOUETTE	N. MEZIANI	2.500	8ème EMILIA STAR	SA. FOUZER	2.500	retirée BISCOTTE DE CARSI	AL. BENDJEKIDEL	2.500	distancé IRISH PAULO	S. FOUZER	2.525	tombé VIPSOS DE GUEZ	A. BENHABRIA	2.525	arrêté DESTIN DE L'AUBE	M. HAMLIL	2.525	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er OSCAR TUNE</td><td>A. HEBRI</td><td>56</td></tr><tr><td>2ème HADETH D'HEM</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>53.5</td></tr><tr><td>3ème KIRNAME</td><td>S. BENYETTOU</td><td>57</td></tr><tr><td>4ème SAIDA DE QUEZAC</td><td>B. BERRAH</td><td>55</td></tr><tr><td>5ème NARJESSE EL MESK</td><td>F. CHAABI</td><td>55</td></tr><tr><td>6ème DHIKRA</td><td>JJ/ S. ATALLAH</td><td>54</td></tr><tr><td>7ème CLEOPATRA</td><td>T. ALI OUAR</td><td>56</td></tr><tr><td>8ème EL YED TURAMI</td><td>M. HARECHE</td><td>55</td></tr><tr><td>9ème BASSIL</td><td>MS. AIDA</td><td>57</td></tr><tr><td>10ème RAZAN EL MESK</td><td>AH. CHAABI</td><td>54</td></tr><tr><td>11ème DORTMUND</td><td>CH. ATALLAH</td><td>58</td></tr><tr><td>12ème KAISARA</td><td>AB. ATALLAH</td><td>56</td></tr><tr><td>13ème NASR WATEN</td><td>A. HAMIDI</td><td>57</td></tr><tr><td>14ème LOKIS</td><td>H. ZAABOUB</td><td>57</td></tr><tr><td>15ème IZDIHAR DAYEM</td><td>SF. BOUHOUC</td><td>55</td></tr><tr><td>retiré BOUAA</td><td>T. LAZREG</td><td>54</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er OSCAR TUNE	A. HEBRI	56	2ème HADETH D'HEM	AP/ Y. CHELLAL	53.5	3ème KIRNAME	S. BENYETTOU	57	4ème SAIDA DE QUEZAC	B. BERRAH	55	5ème NARJESSE EL MESK	F. CHAABI	55	6ème DHIKRA	JJ/ S. ATALLAH	54	7ème CLEOPATRA	T. ALI OUAR	56	8ème EL YED TURAMI	M. HARECHE	55	9ème BASSIL	MS. AIDA	57	10ème RAZAN EL MESK	AH. CHAABI	54	11ème DORTMUND	CH. ATALLAH	58	12ème KAISARA	AB. ATALLAH	56	13ème NASR WATEN	A. HAMIDI	57	14ème LOKIS	H. ZAABOUB	57	15ème IZDIHAR DAYEM	SF. BOUHOUC	55	retiré BOUAA	T. LAZREG	54
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1ère FREHA	MS. AIDA	57																																																																																																																																				
2ème MYLAN	S. BENYETTOU	56																																																																																																																																				
3ème SARA AL DJANOUB	T. LAZREG	56																																																																																																																																				
4ème BALADI	AH. CHAABI	56																																																																																																																																				
5ème TANOUBIA	M. THAMEUR	55																																																																																																																																				
6ème GHAZIYA	F. CHAABI	55																																																																																																																																				
7ème RAI HANE EL JANA	CH. ATALLAH	54																																																																																																																																				
8ème AIMRAT ESSAHRA	AP/ Y. CHELLAL	52																																																																																																																																				
9ème BESSMA	A. HAMIDI	54																																																																																																																																				
10ème VIBIORE	AN. CHAABI	53																																																																																																																																				
11ème GHARAMA	EH. CHAABI	54																																																																																																																																				
12ème DERB EL ABTAL	T. ALI OUAR	57																																																																																																																																				
retiré TAHRIR	MS. GUEHIOUCHE	55																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er CODEX BOURBON	ABM BOUBAKRI	2.250																																																																																																																																				
2ème JANIEDOR	R. TARZOUT	2.525																																																																																																																																				
3ème ECLAIR DE L'ELLE	T. BELHABCHIA	2.525																																																																																																																																				
4ème FUEGO POTERIE	A. BENAYAD	2.250																																																																																																																																				
5ème HUMPHREY	AM. BENDJEKIDEL	2.525																																																																																																																																				
6ème CACTUS D'YVEL	N. TIAR	2.500																																																																																																																																				
7ème DRAGA D'ALOUETTE	N. MEZIANI	2.500																																																																																																																																				
8ème EMILIA STAR	SA. FOUZER	2.500																																																																																																																																				
retirée BISCOTTE DE CARSI	AL. BENDJEKIDEL	2.500																																																																																																																																				
distancé IRISH PAULO	S. FOUZER	2.525																																																																																																																																				
tombé VIPSOS DE GUEZ	A. BENHABRIA	2.525																																																																																																																																				
arrêté DESTIN DE L'AUBE	M. HAMLIL	2.525																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er OSCAR TUNE	A. HEBRI	56																																																																																																																																				
2ème HADETH D'HEM	AP/ Y. CHELLAL	53.5																																																																																																																																				
3ème KIRNAME	S. BENYETTOU	57																																																																																																																																				
4ème SAIDA DE QUEZAC	B. BERRAH	55																																																																																																																																				
5ème NARJESSE EL MESK	F. CHAABI	55																																																																																																																																				
6ème DHIKRA	JJ/ S. ATALLAH	54																																																																																																																																				
7ème CLEOPATRA	T. ALI OUAR	56																																																																																																																																				
8ème EL YED TURAMI	M. HARECHE	55																																																																																																																																				
9ème BASSIL	MS. AIDA	57																																																																																																																																				
10ème RAZAN EL MESK	AH. CHAABI	54																																																																																																																																				
11ème DORTMUND	CH. ATALLAH	58																																																																																																																																				
12ème KAISARA	AB. ATALLAH	56																																																																																																																																				
13ème NASR WATEN	A. HAMIDI	57																																																																																																																																				
14ème LOKIS	H. ZAABOUB	57																																																																																																																																				
15ème IZDIHAR DAYEM	SF. BOUHOUC	55																																																																																																																																				
retiré BOUAA	T. LAZREG	54																																																																																																																																				
Hippodrome de Tiaret 14/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.400m	Hippodrome de M'Sila 13/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.500m	Hippodrome de Barika 12/04/2026 Pur-sang arabe - Distance: 1.600m																																																																																																																																				
<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er GO D'HEM</td><td>JJ/ AEK. DJELLOULI</td><td>56</td></tr><tr><td>2ème NAOURES EL MESK</td><td>K. HAOUA</td><td>55</td></tr><tr><td>3ème ISHRAQ EL MESK</td><td>YS. BADAoui</td><td>57</td></tr><tr><td>4ème GABION D'HEM</td><td>W. HAMOUL</td><td>56</td></tr><tr><td>5ème HAVANA D'HEM</td><td>MD. ASLI</td><td>54</td></tr><tr><td>6ème GUEDILA D'HEM</td><td>A. KHELIFI</td><td>52.5</td></tr><tr><td>7ème INITIAL</td><td>AP/ KR. BOUBEKEUR</td><td>53.5</td></tr><tr><td>8ème HERLUCE</td><td>AZ. ATHMANA</td><td>57</td></tr><tr><td>9ème JAZZE DE SERSOUS</td><td>AP/ IB. BIZ</td><td>49.5</td></tr><tr><td>retiré IGORE</td><td>HO. EL FERTAS</td><td>55</td></tr><tr><td>tombé JORIX</td><td>HA. EL FERTAS</td><td>52</td></tr><tr><td>arrêté FURIUS D'HEM</td><td>KH. BENKHATTOU</td><td>54</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er GO D'HEM	JJ/ AEK. DJELLOULI	56	2ème NAOURES EL MESK	K. HAOUA	55	3ème ISHRAQ EL MESK	YS. BADAoui	57	4ème GABION D'HEM	W. HAMOUL	56	5ème HAVANA D'HEM	MD. ASLI	54	6ème GUEDILA D'HEM	A. KHELIFI	52.5	7ème INITIAL	AP/ KR. BOUBEKEUR	53.5	8ème HERLUCE	AZ. ATHMANA	57	9ème JAZZE DE SERSOUS	AP/ IB. BIZ	49.5	retiré IGORE	HO. EL FERTAS	55	tombé JORIX	HA. EL FERTAS	52	arrêté FURIUS D'HEM	KH. BENKHATTOU	54	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er JASPAR D'HEM</td><td>AB. ATALLAH</td><td>55</td></tr><tr><td>2ème HEB ERIH</td><td>F. CHAABI</td><td>57</td></tr><tr><td>3ème KAWKEB ECHARK</td><td>D. BOUBAKRI</td><td>55</td></tr><tr><td>4ème EL ABDJAR</td><td>AH. CHAABI</td><td>54</td></tr><tr><td>5ème CHAHD</td><td>S. BENYETTOU</td><td>56</td></tr><tr><td>6ème BORDJ EL ARAB</td><td>AN. CHAABI</td><td>58</td></tr><tr><td>7ème HOULM EL DJANOUB</td><td>CH. ATALLAH</td><td>56</td></tr><tr><td>8ème HODNA D'HEM</td><td>T. LAZREG</td><td>56</td></tr><tr><td>9ème AMIR JAME</td><td>MS. AIDA</td><td>56</td></tr><tr><td>10ème MANSOURATE EL MESK</td><td>EH. CHAABI</td><td>54</td></tr><tr><td>11ème BOUCHAKER</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>52</td></tr><tr><td>12ème GHAZIYA</td><td>MS. GUEHIOUCHE</td><td>56</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er JASPAR D'HEM	AB. ATALLAH	55	2ème HEB ERIH	F. CHAABI	57	3ème KAWKEB ECHARK	D. BOUBAKRI	55	4ème EL ABDJAR	AH. CHAABI	54	5ème CHAHD	S. BENYETTOU	56	6ème BORDJ EL ARAB	AN. CHAABI	58	7ème HOULM EL DJANOUB	CH. ATALLAH	56	8ème HODNA D'HEM	T. LAZREG	56	9ème AMIR JAME	MS. AIDA	56	10ème MANSOURATE EL MESK	EH. CHAABI	54	11ème BOUCHAKER	AP/ Y. CHELLAL	52	12ème GHAZIYA	MS. GUEHIOUCHE	56	<table><tr><th>CHEVAUX</th><th>JOCKEYS</th><th>PDS.</th></tr><tr><td>1er GOUMARI</td><td>T. LAZREG</td><td>54</td></tr><tr><td>2ème FAIZA DE M'CIF</td><td>MS. AIDA</td><td>55</td></tr><tr><td>3ème RODRIGO</td><td>S. BENYETTOU</td><td>55</td></tr><tr><td>4ème GHADARA</td><td>R. BAGUIRA</td><td>54</td></tr><tr><td>5ème MIRWAHIA</td><td>A. KOUAOUCI</td><td>55</td></tr><tr><td>6ème DEKHRA</td><td>AP/ Y. CHELLAL</td><td>51</td></tr><tr><td>7ème JUSTIFY</td><td>S. BENYETTOU</td><td>57</td></tr><tr><td>8ème MOUSRIHA</td><td>AH. CHAABI</td><td>54</td></tr><tr><td>9ème MALIKET EL ROBIA</td><td>AB. AIDA</td><td>54</td></tr><tr><td>10ème BATALET M'CIF</td><td>A. HEBRI</td><td>55</td></tr><tr><td>retiré GO OF WAR</td><td>O. CHEBBAH</td><td>55</td></tr><tr><td>retiré CHAKER</td><td>A. ATTIA</td><td>53</td></tr></table>	CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.	1er GOUMARI	T. LAZREG	54	2ème FAIZA DE M'CIF	MS. AIDA	55	3ème RODRIGO	S. BENYETTOU	55	4ème GHADARA	R. BAGUIRA	54	5ème MIRWAHIA	A. KOUAOUCI	55	6ème DEKHRA	AP/ Y. CHELLAL	51	7ème JUSTIFY	S. BENYETTOU	57	8ème MOUSRIHA	AH. CHAABI	54	9ème MALIKET EL ROBIA	AB. AIDA	54	10ème BATALET M'CIF	A. HEBRI	55	retiré GO OF WAR	O. CHEBBAH	55	retiré CHAKER	A. ATTIA	53															
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er GO D'HEM	JJ/ AEK. DJELLOULI	56																																																																																																																																				
2ème NAOURES EL MESK	K. HAOUA	55																																																																																																																																				
3ème ISHRAQ EL MESK	YS. BADAoui	57																																																																																																																																				
4ème GABION D'HEM	W. HAMOUL	56																																																																																																																																				
5ème HAVANA D'HEM	MD. ASLI	54																																																																																																																																				
6ème GUEDILA D'HEM	A. KHELIFI	52.5																																																																																																																																				
7ème INITIAL	AP/ KR. BOUBEKEUR	53.5																																																																																																																																				
8ème HERLUCE	AZ. ATHMANA	57																																																																																																																																				
9ème JAZZE DE SERSOUS	AP/ IB. BIZ	49.5																																																																																																																																				
retiré IGORE	HO. EL FERTAS	55																																																																																																																																				
tombé JORIX	HA. EL FERTAS	52																																																																																																																																				
arrêté FURIUS D'HEM	KH. BENKHATTOU	54																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er JASPAR D'HEM	AB. ATALLAH	55																																																																																																																																				
2ème HEB ERIH	F. CHAABI	57																																																																																																																																				
3ème KAWKEB ECHARK	D. BOUBAKRI	55																																																																																																																																				
4ème EL ABDJAR	AH. CHAABI	54																																																																																																																																				
5ème CHAHD	S. BENYETTOU	56																																																																																																																																				
6ème BORDJ EL ARAB	AN. CHAABI	58																																																																																																																																				
7ème HOULM EL DJANOUB	CH. ATALLAH	56																																																																																																																																				
8ème HODNA D'HEM	T. LAZREG	56																																																																																																																																				
9ème AMIR JAME	MS. AIDA	56																																																																																																																																				
10ème MANSOURATE EL MESK	EH. CHAABI	54																																																																																																																																				
11ème BOUCHAKER	AP/ Y. CHELLAL	52																																																																																																																																				
12ème GHAZIYA	MS. GUEHIOUCHE	56																																																																																																																																				
CHEVAUX	JOCKEYS	PDS.																																																																																																																																				
1er GOUMARI	T. LAZREG	54																																																																																																																																				
2ème FAIZA DE M'CIF	MS. AIDA	55																																																																																																																																				
3ème RODRIGO	S. BENYETTOU	55																																																																																																																																				
4ème GHADARA	R. BAGUIRA	54																																																																																																																																				
5ème MIRWAHIA	A. KOUAOUCI	55																																																																																																																																				
6ème DEKHRA	AP/ Y. CHELLAL	51																																																																																																																																				
7ème JUSTIFY	S. BENYETTOU	57																																																																																																																																				
8ème MOUSRIHA	AH. CHAABI	54																																																																																																																																				
9ème MALIKET EL ROBIA	AB. AIDA	54																																																																																																																																				
10ème BATALET M'CIF	A. HEBRI	55																																																																																																																																				
retiré GO OF WAR	O. CHEBBAH	55																																																																																																																																				
retiré CHAKER	A. ATTIA	53																																																																																																																																				